

Le Sud-Est européen aux XIV^e – XVII^e siècles

À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX CONTRIBUABLES : POLITIQUES PUBLIQUES DE COLONISATION RURALE AVEC DES « ÉTRANGERS » (VALACHIE ET MOLDAVIE, XIV^e – XVII^e SIÈCLES)*

LIDIA COTOVANU
(ÉHÉSS/CRH, Paris)

The princes of Walachia and Moldova ran, since the establishment of the two countries, a constant policy of rural colonisation with 'foreigners', supposed to tackle the demographic deficit and therefore the lack of agricultural labor as much as the need to increase the number of taxpayers. The main beneficiaries of the right to colonise new villages were the nobility and the church. The article shows that most of the secular colonisers were themselves aliens, the decedents of aliens or relatives of migrants, while the monasteries involved in this practice were for the most part dedicated like *metochia* to orthodox 'Holy Places', administered by 'alien' monks.

Keywords: migration, aliens, colonisation, rural, social networks, communal solidarity, dedicated monasteries.

Plusieurs parmi les plus anciennes sources concernant la fondation des Principautés de Valachie et de Moldavie font remarquer la faible population des deux États nouvellement fondés. Aux dires de l'archidiacre Jean de Tyrnavia (1320–1395),

« Bogdan, le voïévode des Valaques de Maramureș, après avoir rassemblé les Valaques de ce district, est passé secrètement dans le pays de Moldavie, qui était soumis à la couronne de Hongrie, mais qui, à cause du voisinage avec les Tatares, était depuis longtemps vidé de ses habitants. Et malgré le fait qu'il avait été plusieurs fois combattu par l'armée du roi en personne, du fait de la croissance graduelle du nombre de ses habitants valaques, le pays se développa en tant qu'État »¹.

* Le texte de cet article est tiré, avec corrections, compléments et autres modifications, de ma thèse de doctorat *Migrations et mutations identitaires dans l'Europe du Sud-Est (vues de Valachie et de Moldavie, XIV^e – XVII^e siècles)*, soutenue le 4 avril 2014, à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, chapitres I.5.1 et I.5.2 : voir *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 2014, mis en ligne le 30 avril 2015. URL : <http://acrh.revues.org/6165> ; DOI : 10.4000/acrh.6165.

¹ *Apud* Maria Holban, « În jurul „cronicii” arhidiaconului Ioan de Târnave și informațiile privind pe români », *Anuarul Institutului de Istorie « Al. Xenopol »*, Iași XXI (1984), p. 99–100.

Rev. Études Sud-Est Europ., LIII, 1–4, p. 33–69, Bucarest, 2015

Un siècle plus tard, c'est le chevalier bourguignon Walerand de Wavrin qui signalait, à propos de la Valachie, que le prince Vlad le Diable (1437–1442, 1444–1447) « avoit un grant et spaciaux pays, mal peuplé en aulcunes marches »². Simion Dascălul, de son côté, affirme, dans ses interpolations à la *Chronique* de Grigore Ureche (XVII^e siècle) :

« Notre langue, [ou plutôt] notre dialecte, est également un composé de plusieurs langues. Bien que nous descendions des Romains, elle s'est mélangée aux idiomes des peuples voisins et leur a emprunté beaucoup de mots. Notre pays fut comme un lieu ouvert à tous, nos voisins ont pu venir s'y établir ; notre langue s'est imprégnée des leurs »³.

Les chroniqueurs du XVII^e siècle enregistrent l'écho lointain d'une première colonisation des Principautés, au tout début de leur fondation, avec des « étrangers » arrivés des régions voisines. Grigore Ureche signale qu'un certain Ețco « apiculteur », dès qu'il a vu la descente des *Maramureșeni* (habitants de Maramureș, en Transylvanie) en Moldavie,

« il s'est vite rendu dans le Pays polonais et il a amené beaucoup de Russes et les a installés sur la rivière de Suceava, en haut, et sur le Siret, dans les environs de Botoșani. Ainsi les Roumains [orig. *românii*] se sont étendus vers le bas et les Russes vers le haut. Puis la ville de Baia a été fondée par des Saxons qui étaient des potiers, alors que Suceava a été fondée par des fourreurs hongrois... »⁴.

Le propos est semblable chez Miron Costin :

« Ici les habitants coulent de toute part comme les eaux... Il n'y a pas d'autre pays qui ait été colonisé aussi vite dans ses propres frontières [...]. Au cours de quelques années seulement, tous les lieux et les champs ont été peuplés, jusqu'au Danube et au Dniestr, les gens ont rempli tous les champs traversés par les rivières jusqu'à la mer Noire. Dragoș, plein d'élan, a

² N. Iorga, *Jean de Wavrin, La campagne des croisés sur le Danube (1445)* (extrait des « Anciennes Chroniques d'Angleterre »), Paris 1927, p. 79–80 ; *Călători străini despre Țările române*, I, éd. M. Holban, Bucarest 1968, p. 112–113 (trad. roum.).

³ *Chronique de Moldavie depuis le milieu du XIV^e siècle jusqu'à l'an 1594 par Grégoire Urechi*, fasc. I, éd. É. Picot, Paris 1885, p. 11–12 ; *Letopisețul Țării Moldovei până la Aron Vodă (1359–1595), întocmit după Grigorie Ureche vornicul, Istratie logofătul și alții de Simion Dascălul*, éd. C. Giurescu, Bucarest 1916, p. 7.

⁴ *Letopisețul – Ureche*, p. 15. À propos de Iațco et des villages qu'il dut coloniser avec des paysans amenés de Pologne et de Russie, voir M. Cazacu, « À propos de Iațco de Suceava : entre le mythe et la réalité », dans *Istoria ca lectură a lumii. Profesorului Alexandru Zub la împlinirea vârstei de 60 de ani*, Iași 1994, p. 104–106 ; O. Pecican, « “Ețco prisăcarul” sau cum au participat rutenii la întemeierea Moldovei », dans *idem, Troia, Veneția, Roma. Studii de istoria civilizației europene*, Cluj-Napoca 1998, p. 282–290.

disséminé les Roumains dans les champs, les artisans saxons et les Ruthènes auprès des montagnes, ses valets d'armes [orig. *slujitori*] vers les champs d'en bas. Il a trouvé de la place aussi pour les fermiers ruthènes de Pocoutie et de Podolie [...]. Presque toutes les villes ont été fondées par les Saxons et toujours eux, de concert avec les Hongrois, y ont implanté la culture de la vigne »⁵.

Selon la *Chronique des Cantacuzène*, le légendaire fondateur de la Valachie, Radu Negru,

« [...] s'éleva avec toute sa maison et multitude de peuples : Roumains, Catholiques [orig. *papistași*], Saxons, des gens de tout genre, et tous descendirent le long de la rivière Dâmbovița et commencèrent à ériger un nouveau pays »⁶.

Les signataires de ces quelques échos tardifs concernant la fondation des Principautés de Valachie et de Moldavie semblent ne pas manifester des complexes pour le fait que tant de voisins – Russes, Saxons, Hongrois et autres Catholiques – ont participé au peuplement urbain et rural des deux pays nouvellement fondés. Même si les propos des chroniqueurs sont enveloppés d'un air légendaire et tiennent d'une mémoire collective approximative et culturellement entretenue (selon la formule de J. Assmann) plutôt que d'une documentation rigoureuse, ils contiennent tout de même des consistantes graines de vérité.

Henri H. Stahl a tâché de montrer que les voïévodes fondateurs des Principautés, arrivés de Transylvanie, ont trouvé dans les plaines valaques et dans l'espace situé à l'Est des Carpates un étendu réseau de villages, libres ou soumis à des petits seigneurs locaux⁷. On remarquera tout de même la tendance de l'auteur d'éclipser le déficit démographique dans l'espace valaque et moldave et, par conséquent, de minimiser les actions de colonisation rurale menées par les princes des deux pays, tout au long des XIV^e – XV^e siècles et plus tard encore, jusqu'au début du XIX^e siècle⁸. Au contraire, Petre P. Panaitescu estime que les souverains

⁵ Voir Miron Costin, *Opere*, éd. P.P. Panaitescu, Bucarest 1958, p. 233, qui est au courant du déficit démographique de sa propre époque, puisqu'il signale que le prince Miron Barnovschi « a accordé des franchises de colonisation, en y appelant des gens du Pays Polonais et ainsi le pays s'est rempli de gens en peu de temps » : *ibidem*, p. 75. Affirmation pareille chez Ion Neculce, *Letopisețul Țării Moldovei și O samă de cuvinte*, éd. I. Iordan, Bucarest 1955, p. 216, à propos de la campagne lancée par Antioh Cantemir (1695–1700) en Moldavie pour repeupler les villages déserts.

⁶ *Istoria Țării Românești (1290–1690)*. *Letopisețul Cantacuzinesc*, éds. C. Grecescu, D. Simonescu, Bucarest 1960, p. 2.

⁷ H.H. Stahl, *Contribuții la studiul satelor devălmașe românești*, I, *Considerații de ocol, structuri teritoriale și tehnici agricole*, Bucarest 1958 ; *idem*, *Contribuții la studiul satelor devălmașe românești*, II, *Structura internă a satelor devălmașe libere*, Bucarest 1959 ; *idem*, *Contribuții la studiul satelor devălmașe românești*, III, *Procesul de aservire feudală a satelor devălmașe*, Bucarest 1965.

⁸ H.H. Stahl, *Contribuții la studiul satelor devălmașe*, III, p. 40, où l'auteur considère que la colonisation rurale dans les Principautés n'a pas dépassé le caractère d'une repopulation des villages déserts.

des lieux ont développé une vaste œuvre de colonisation rurale, l'élément allogène (au sens géographique du terme, «nés ailleurs») y détenant une place considérable⁹. Certains linguistes sont arrivés à une conclusion semblable¹⁰. Plus récemment, il a été établi que «l'inventaire des sites archéologiques met en évidence le fait que, jusqu'au milieu du XIV^e siècle, cette région [*i.e.* la Moldavie du Sud] ne connaissait pas une densité démographique significative ; ce n'est qu'après la sortie de ce territoire de sous contrôle mongole qu'on observe une lente croissance du nombre des villages, probablement suite à des actes de colonisation. La région sous-carpatique, avec les vallées des rivières Bistrița et Trotuș, connaît une situation semblable, vu qu'on y retrouvera plus tard, non pas par hasard, des colons hongrois»¹¹.

En 1973, le chercheur roumain Matei D. Vlad a dédié une monographie spéciale au sujet de la colonisation rurale dans les Principautés. Ses recherches montrent que les princes danubiens ont développé une politique de colonisation depuis la fondation même des deux pays. Mais le fil interprétatif tend nettement à privilégier le caractère dit «interne» des colonisations ou tout au plus de mettre en avant l'importation de colons «roumains» de Transylvanie et de Dobroudja¹². Malgré la faible documentation des XIV^e – XVI^e siècles, l'auteur conclut que, pendant cette période, l'élément allogène a été insignifiant dans le processus de colonisation et que, tel qu'il a existé, il a été «assimilé par les Roumains»¹³. Mais il ne peut plus négliger l'importance des colons «étrangers» lorsque les sources du XVII^e siècle ne parlent que d'eux¹⁴.

Le but de la présente étude n'est pas de mener une recherche exhaustive autour du sujet de la colonisation rurale dans les Principautés. Je tâcherai

⁹ P.P. Panaitescu, *Mircea cel Bătrân*, éd. Gh. Lazăr, Bucarest 2000² (1944¹), p. 80, 116 et n. [10] de l'éditeur. Voir également V. Costăchel, «Le bénéfice en Moldavie», *Revue historique des études du Sud-Est Européen* XXIII (1946), p. 122 ; L. Roman – R. Vergatti, *Studii de demografie istorică românească*, Bucarest 2002, p. 22.

¹⁰ Gh. Ivănescu, *Istoria limbii române*, Bucarest 1980, p. 456–466, qui, étonnamment, explique l'infiltration des éléments linguistiques «macédo-roumains» (*aroumains*) par l'immigration des «Roumains» de Transylvanie en Valachie et en Moldavie.

¹¹ L. Rădvan, «Cu privire la începuturile orașelor din Țara de Jos a Moldovei», *Studii și materiale de istorie medie* XXVIII (2010), p. 50, et les remarques de la p. 57 : «Au Bas Pays, les villes font leur apparition un peu plus tôt [*par rapport à l'Olténie valaque* – L.C.], au début du XV^e siècle, toujours avec le soutien direct des princes, qui ont amené des colons et les ont dotés de privilèges», et p. 58–69, à propos de la colonisation des villes de Tecuci, Bârlad, Vaslui, Huși, Cotnari, Hârlău avec des marchands catholiques – hongrois principalement – et arméniens ; à Huși, il y avait une importante communauté de Hussites slovaques et hongrois. Voir aussi *idem*, «Considerations Regarding the Social and Ethnic Structures in Medieval Moldavian Towns», dans *Studia Varia in Honorem Professoris Ștefan Ștefănescu Octogenarii*, éds. Cr. Luca, I. Căndea, Bucarest – Brăila 2009, p. 301–310.

¹² M.D. Vlad, *Colonizarea rurală în Țara Românească și Moldova (secolele XV–XVIII)*, Bucarest 1973, p. 19, 27, 50, 53–54, 56–60, 64, 65 etc.

¹³ *Ibidem*, p. 52, 53.

¹⁴ *Ibidem*, p. 65 sq.

seulement de jeter un peu plus de lumière sur la participation, importante, de l'élément allogène, principalement orthodoxe, à ce processus.

La toute première remarque qui s'impose à ce propos vise la croissance, au XVII^e siècle, du nombre des actes princiers se référant à la colonisation rurale avec des « étrangers » (roum. « străini »). Lesdits documents sont loin de privilégier l'élément roumain de Transylvanie ou de la Dobroudja ou encore la récupération des paysans locaux enfuis à l'étranger¹⁵. Les colons « serbes », « albanais », « grecs », « hongrois » (*ungureni*), « russes », « ruthènes », « munteni » (habitants de *Muntenia*, autre nom de la *Valachie*), pour la Moldavie, et « moldaves », pour la Valachie, sont mentionnés à la même fréquence¹⁶. Et si les causes de la colonisation rurale résidaient dans la volonté des propriétaires terriens d'accroître leurs domaines ou d'accroître la surface des terrains cultivables¹⁷, on comprendra que la nécessité primordiale était de suppléer au manque de main d'œuvre et d'augmenter le nombre de contribuables, la solution la plus simple étant de les importer des pays voisins. Si un tel besoin était si aigu au XVII^e siècle, il devait l'être encore plus aux XIV^e – XV^e

¹⁵ M.D. Vlad, *Colonizarea*, manifeste la tendance, tout au long de son livre, de mettre l'accent sur la volonté des autorités valaques/moldaves de récupérer par les actes de colonisation les paysans, *a priori* considérés comme étant des « Roumains », enfuis outre-Danube à cause de leur exploitation excessive par les seigneurs locaux. Il faut tout de même envisager que les fuyards étaient souvent des anciens colons allogènes qui se retiraient dans leur pays d'origine : *infra*. Quant aux paysans « valaques », il n'est pas toujours certain s'il s'agit de Valaques autochtones ou arrivés de l'extérieur des Principautés. Selon Cătălina Vătăşescu, « De nouveau sur l'emploi en roumain de l'ethnonyme sârbi "Serbes" pour désigner les Bulgares aussi », dans *Linguistique balkanique. In memoriam Maxim Mladenov XLIV/1–2* (2005), p. 145, dans le cas des « sârbeni », il s'agit de Valaques originaires de Serbie ; ce sens existe encore de nos jours chez les Aroumains originaires des espaces de langue grecque : Matilda Caragiu-Marioţeanu, *Dicţionar aromân (macedo-vlah)*, I, A-D, Bucarest 1997, p. 56, lemme « bulgar ». L'un des rares documents à nous donner les noms des colons allogènes concerne le village Satul-Nou, appartenant au monastère de Dealul et habité par des « Serbes ». Effectivement, on y retrouve un éventail de noms personnels sud-slaves, dont certains sont aussi fréquents dans les Principautés (Stanislav, Miroslov, Milea, Marco, Hrusin, Stoica, Nedelco, Dragosin, Datco, Dan, Dragomir, Bogdan, Dobre, Cernica, Rahne, Coman, Bogoslov, Draghici, Zemnic, Neagoe, Raico, Pârvana, Stoian, Dobrota, Dapcea, Petco, Criveţ, Hera etc.), et surtout des noms d'étymologie ou d'apparence morphologique valaque/roumaine (Micul, Mânzatul, Branul, Stanciul, Oancea, Vintilă, Ursu, Crăciun, Bratul, Botuşa, Răspopul, Futebou, Radul, Muşat, Grozea, Costea, Copaci, Soare, Păduleiu, Călmăţuiu, Țigulea, Iancul, Oprea, Măinea, Şarban, Lupul, Barbul, Ciuroiul etc.) : *Documente privind Istoria României*, B, *Țara Românească* [désormais DIR, B], XVII/3, éds. I. Ionaşcu *et alii*, Bucarest 1951, n° 48, p. 53–55 ; *Documenta Romaniae Historica*, B, *Țara Românească* [DRH, B], XXII, éd. D. Mioc, Bucarest 1969, n° 62, p. 122–126 ; DIR, B, XVII/2, éds. I. Ionaşcu *et alii*, Bucarest 1951, n° 230, p. 249–250, n° 266, p. 294, n° 267, p. 299. Cela laisse entendre que parmi les colons arrivés de régions sud-danubiennes il devait y avoir maints Valaques, qu'on a du mal à distinguer des Valaques locaux de Valachie ou de Moldavie dans les sources locales.

¹⁶ Je m'appuie sur 300 actes princiers environ, datant de 1400–1714 (avec une forte concentration d'émission au cours du XVII^e siècle), concernant le peuplement de lieux en friche et/ou le repeuplement des villages déserts avec des colons dits « étrangers ». Il s'agit de documents en grande partie publiés *in extenso* ou en résumés et quelques uns seulement mentionnés à travers la bibliographie consultée.

¹⁷ Selon M.D. Vlad, *op. cit.*, p. 22–32.

siècles, lors de la consolidation de l'appareil de pouvoir et des structures administratives des Principautés ou encore des réseaux monastiques locaux¹⁸. Car, n'oublions pas, la récompense du service rendu à la seigneurie et au pays (« domnului și țării ») se faisait, entre autres, en biens fonciers tirés de la réserve publique¹⁹, mais qui étaient très souvent dépourvus de cultivateurs. De même, l'augmentation du domaine foncier monastique et de la main d'œuvre afférente s'est faite par actes de colonisation et d'importation des ressources humaines de l'étranger.

Les premiers témoignages directs au sujet de l'importation de la main d'œuvre des pays voisins ou des régions plus éloignées dans les Principautés datent du début du XV^e siècle. Vers 1417–1418, le prince associé de Valachie Mihail accordait au monastère de Cozia le droit de disposer du travail de 10 « maisons » de Târgoviște et, à ce titre, il les exemptait des impôts princiers²⁰. Le privilège a été confirmé en 1424²¹. Les noms de plusieurs chefs des 10 « maisons » en question – Ianache, Caloian, Tudoran, Sâmbotin, Metaxar, Paramali – trahissent leur origine sud-danubienne. On ignore, il est vrai, quel type de travail devaient fournir les 10 « maisons » à Cozia – il pouvait s'agir d'artisans et non de paysans –, mais l'information est importante comme première attestation certaine de la pratique en Valachie.

On supposera que les 12.000 « Bulgares » installés en Valachie sous Vlad le Diable (1437–1442, 1444–1447) avaient disposé du droit de peupler des lieux déserts ou de défricher des terrains couverts de forêt, en fondant ainsi des nouveaux villages ; c'est ce qu'ils avaient demandé au voïévode, de leur donner des terres pour s'installer avec leurs familles²². En 1505, le sultan réclamait au prince de Valachie Radu le Grand (1495–1508) les 4–5000 contribuables ottomans réfugiés dans son pays²³. Ștefan le Grand de Moldavie (1457–1504), de son côté, suite à ses victoires contre les armées polonaises, aurait capturé 100.000 personnes (le chiffre paraît exagéré), hommes, femmes et enfants. Le voïévode aurait installé une partie d'entre eux en Moldavie (« i-au descălecat »), ce qui faisait qu'au XVII^e siècle

¹⁸ Comparer avec le cas de la France : J.-Fr. Dubost – P. Sahlins, *Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*, Paris 1999, p. 60–61 ; G. Duby, *Qu'est-ce que la société féodale ?*, Paris 2002 : Flammarion, p. 41–46, ou avec celui de la Pologne : D.D. Mototolescu, *Jus valachicum în Polonia*, Bucarest 1916, p. 22–23, 29.

¹⁹ R. Păun, « La circulation des pouvoirs dans les Pays Roumains au XVII^e siècle. Repères pour un modèle théorique », *New Europe College Yearbook, 1998–1999*, Bucarest 2001, p. 263–311, surtout p. 284–286 ; *idem*, *Pouvoirs, offices et patronage dans la Principauté de Moldavie au XVII^e siècle. L'aristocratie roumaine et la pénétration gréco-levantine*, Thèse de doctorat, ÉHÉSS, Paris 2003, inédite, p. 41–83 et notamment p. 75–79.

²⁰ DRH, B, I, éd. P.P. Panaitescu, D. Mioc, Bucarest 1966, n° 39, p. 84.

²¹ DRH, B, I, n° 52, p. 103.

²² N. Iorga, *Jean de Wavrin*, p. 79–80 ; *Călători străini*, I, p. 112–113 ; M. Cazacu, *Dracula suivi du Capitaine Vampire, une nouvelle roumaine par Marie Nizet (1879)*, Paris 2004, p. 79 et 135, où l'estimation que « d'immenses forêts couvraient la moitié de la surface du pays ».

²³ E. de Hurmuzaki, *Acte și scrisori din arhivele orașelor ardelene (Bistrița, Brașov, Sibiu)*, publicat după copiile Academiei Române, XV/1, éd. N. Iorga, Bucarest 1911, n° CCCXIII, p. 169–170.

encore un tiers du pays parlait le russe²⁴. Cette façon de procéder est encore confirmée par l'action, mieux documentée, de Michel le Brave (1593–1601) qui, suite aux campagnes militaires déployées outre-Danube, a amené en Valachie 16.000 sujets ottomans, « Chrétiens et Bulgares », des « arbănași » aussi, et leur a distribué des demeures notamment sur les domaines princiers²⁵.

Les sources moldaves témoignent d'un important essor de fondation ou de repeuplement de villages déserts dès la première moitié du XV^e siècle. Déjà en 1409, le prince Alexandru le Bon confirmait à Chiurgiu « ungureanul » le droit de possession du village de Ungureni, là où il avait sa résidence (« unde este casa lui »), et d'un lieu en friche, pour y fonder village (« ca să-și așeze sat »)²⁶. Giurgiu, un « ungurean » – ancien résident du Royaume de Hongrie, qui pouvait être aussi un Serbe ou un Valaque par sa langue domestique²⁷ –, demeurait donc

²⁴ *Letopisețul – Ureche*, p. 83. Pour la colonisation des villages moldaves avec des « Ruthènes » et d'autres « Russes » plus généralement, voir I. Nistor, *Români și Rutenii din Bucovina. Studiu istoric și statistic*, Bucarest 2001² (1915¹); N. Iorga, « Chestia rutenească în Bucovina », *Revista istorică* I/3 (1915), p. 45–58.

²⁵ Violeta Barbu, « Les Arbanassi : un réseau marchand aux frontières de l'Empire ottoman au début du XVII^e siècle », *Études balkaniques* XLVI/1–2 (2010), p. 206–222; Lidia Cotovanu, « Despre ctitorii arbănași ai bisericii Adormirea Maicii Domnului din Călineștii Prahovei (1646) », dans *Mihai D. Sturdza la 80 de ani. Omagiu*, Iași 2014, p. 659–701.

²⁶ DRH, A, *Moldova*, I, éd. C. Cihodaru, I. Caproșu, L. Șimanschi, Bucarest 1975, n° 24, p. 35. Pour un autre village Ungureni, octroyé par Ștefan le Grand à Cârstea Negoiu, voir DRH, A, II, éd. L. Șimanschi, G. Ignat, D. Agache, Bucarest 1976, II, n° 179, p. 264–266. Plusieurs villages des alentours de la ville de Huși ont été colonisés avec des « ungureni » : L. Rădvan, « Cu privire la începuturile orașelor », p. 66, n. 104. On les retrouve aussi en Valachie, à Merișani, par exemple, en 1643 : *Catalogul documentelor Țării Românești din Arhivele Statului* [CDȚR], V, éd. M.-D. Ciucă, D. Duca-Tincușescu, S. Vătafu-Găitan, Bucarest 1985, n° 959, p. 411.

²⁷ Voir le cas des « sârbi ungureni » (*Serbes hongrois*) se trouvant dans le service du *skite* de Vodița, en Valachie : T. Simedrea, « Mănăstirea Vodița. Glosă pe marginea unui document inedit », *Biserica Ortodoxă Română* LXV/1–3 (1947), p. 75–76. Les « ungureni » étaient les habitants du « Pays Hongrois » qui avaient pour langue domestique et d'usage communautaire une autre langue que le magyar, quel que fût leur espace de naissance ou d'origine plus lointaine : *Dicționarul Limbii Române*, U, n.s., Bucarest 2002 : Académie Roumaine, p. 1025–1026, lemme « ungurean ». Selon plusieurs chercheurs, il s'agirait d'habitants de Transylvanie, majoritairement des « Roumains », dominés par les « Hongrois » : Mara N. Popp, « Asupra satelor de ungureni și pământeni », *Soveja. Revistă specială de studii în geografie* IV/1–2 (1932) ; *eadem, Ungurenii*, Bucarest 1942 ; Gh.D. Iscreu, « Un dregător mai puțin cunoscut : ispravnicul de „ungureni” în Țara Românească », *Revista Arhivelor* XI/1 (1968), p. 35–52 ; L. Roman, « Așezarea statornică a românilor transilvăneni în Țara Românească (1739–1831) », *Studii. Revista de istorie* 5 (1971), p. 899–929 ; V.Al. Georgescu – P. Strihan, *Judecata domnească în Țara Românească și Moldova (1611–1831)*. Partea I. *Organizarea judecătorească*, II (1611–1831), Bucarest 1981, p. 158–159 ; A. Constantinescu dans O. Sachelarie – N. Stoicescu (éd.), *Instituții feudale din Țările române. Dicționar*, Bucarest 1988, p. 484, lemme « ungurean ». Il faut envisager que tous les Valaques/ Roumains de Transylvanie et de Hongrie plus généralement n'étaient pas des autochtones ; beaucoup d'entre eux pouvaient tirer leurs racines d'outre-Danube, tout comme les « serbes hongrois » mentionnés plus haut. Au XVII^e siècle, le nom « ungureni » s'appliquait aussi aux marchands, d'origines diverses, qui importaient en Valachie des marchandises de Brașov et qui étaient organisés en corporations, en fonction de leur spécialisation dans ce type de commerce : Gh. Lazăr, *Les marchands en Valachie, XVII^e – XVIII^e siècles*, Bucarest 2006 : ICR,

dans un village peuplé par des immigrés venus d'outre-Carpates et plus précisément de Transylvanie²⁸. C'était peut-être lui-même le colonisateur, vu qu'il s'apprêtait à fonder un nouveau village sur le lieu désert octroyé par le prince Alexandru.

Le souverain accordait parfois à ces serviteurs du terrain pour la fondation de dizaines de villages nouveaux. C'est ce qui advient dans le cas des fils de Ion vornic de Tulova – Lazăr, Stanciul et Coste –, lorsque Alexandre le Bon leur confirme le droit de possession sur 15 villages, trois lieux en friche, sur l'un desquels se situait leur monastère familial, puis du terrain pour fonder 20 nouveaux villages²⁹. On a du mal à croire qu'on pouvait fonder, en début du XV^e siècle, 20 villages par le seul recrutement de paysans locaux ; cela n'aurait fait que désarter d'autres contrées du pays.

C'est l'un des fils et héritier au trône d'Alexandru le Bon, le prince Iliăș, qui, en 1437, confirmait au boyard Mihail de Dorohoi le droit de possession sur le nombre impressionnant de 52 villages, concentrés dans le Nord de la Moldavie. L'un de ces villages était situé « là où se trouvent les Caragunicii »³⁰. Or, les « Caraguni » (<gr. *Καραγούνηδες*) habitaient, et habitent encore de nos jours, dans les plaines de la Thessalie³¹. En 1570, le village s'appelait toujours, de façon altérée, « La Caragine ». À cette date, une descendante de Mihail de Dorohoi le vendait à un certain Mavrodin³². Vu le nom grec du nouveau propriétaire, il se peut qu'une certaine communication ait persisté entre les « Caraguni » de Dorohoi et l'espace de leur origine à travers des immigrés de date plus récente.

On reconnaît l'étymologie et l'usage albanais des noms de Ghiocu et Bucur qui, avec leurs compagnons Văscan, Pitic et Ardău, recevaient, vers 1418, le droit

p. 146–513. De nos jours encore s'appellent « unguřeni » les Valaques de la région serbe de Timok, population qui continue, à travers la langue, celle du Banat actuellement roumain et autrefois dépendant de la couronne hongroise : Annemarie Sorescu-Marinković, « Cultura populară a romănilor din Timoc – încercare de periodizare a cercetărilor etnologice », *Philologica Jassyensia* II/1 (2006), p. 74.

²⁸ L'on appelait, dans les Principautés, du nom de « Țara Ungurească » (*Pays Hongrois*) le Royaume de Hongrie et tout particulièrement la Principauté de Transylvanie, surtout après l'entrée de celle-ci sous suzeraineté ottomane, en 1541.

²⁹ DRH, A, I, n° 90, p. 135.

³⁰ DRH, A, I, n° 175, p. 247.

³¹ Ils étaient des « Valaques », selon certains, des « Arvanitovaques » ou des « Albanais », selon d'autres : P. Aravantinos, *Χρονογραφία της Ηπείρου* II, Athènes 1856 (réimpression 1969 : Éd. Kouloura), p. 147 ; M. Costăchescu, *Documentele moldovenești înainte de Ștefan cel Mare*, I, *Documente interne. Urice (Ispisoace), Surete, Regeste, Traduceri (1374–1437)*, Iași 1931, n° 166, p. 549 ; L. Tsampatzis, « Οι Καραγούνηδες της Ακαρνανίας », *Αιτωλικά Γράμματα* 1 (1961), p. 249–255 ; Chr. Kolotsios-Dimophilos, *Λαογραφία Καραγούνηδων Δ. Θεσσαλίας*, Trikala 1962 ; Z. Tsiolis, « Στοιχεία έρευνας σ' ένα θέμα φυλοτοπολογίας (Σύγκριση Καραγούνηδων και Βλάχων) », *Άνθρωπος* 1 (1974), p. 29–32 ; A. Lazarou, *L'Aroumain et ses rapports avec le grec*, Thessalonique 1986, p. 78, n. 64 ; A. Rizos, « Αρβανίτες και Καραγούνηδες τον 14^ο αιώνα », *Ιστορικά* 28/29 (1998), p. 231–239.

³² M. Costăchescu, *op. cit.*, I, p. 556.

de possession du village de Șârbești, là où ils tenaient leur résidence³³. Il semble s'agir là d'un petit group d'immigrés – des proches parents ou des associés dans le métier, s'ils étaient des artisans, des marchands ou des militaires –, qui possédaient le village en indivision. On retrouve encore des traces de colons « grecs » (« Grecii din Dărmănești »), vers 1430, sur le domaine de Pătrăuți appartenant à Vlad Adiș³⁴. Trois décennies plus tard, en 1462, c'était Nicoară « sârbescul » (*de Serbie*) qui recevait la confirmation du droit de possession de plusieurs villages, dont l'un qui avait été habité par le passé par « les Grecs de Duma Negru », l'ancien propriétaire³⁵. Le diacre Mihail Oțul recevait, en 1438, la confirmation princière de son droit de possession de plusieurs villages et de deux lieux déserts, l'un ayant appartenu à Stan « sârbul » (*le Serbe*) et l'autre étant connu du nom de « siliștea Sârbilor » (*le lieu désert des Serbes*)³⁶. Les frères Cernat *ploscar* et Șteful, de leur côté, entraient dans la possession du lieu désert dit « des Șchei » (« siliștea Șcheilor »), appelé dans un autre acte princier « le village bulgare »³⁷.

Alexandru Gonța s'est attaché à identifier les villages colonisés par des « Bulgares »/« Șchei » et des « Serbes », aux XV^e – XVI^e siècles³⁸, d'après les toponymes ayant pris la forme de ces noms collectifs. Il a pu ainsi compter 14 villages et lieux en friches portant le nom de « Bulgari » ou de « Șchei » en Valachie et 19 en Moldavie, 10 autres lieux portant le nom de « Sârbi » en Valachie et 21 en

³³ DRH, A, I, n° 44, p. 63–64.

³⁴ DRH, A, I, n° 98, p. 145.

³⁵ DRH, A, II, n° 112, p. 161. Les sources moldaves mentionnent un autre boyard Duma, appelé du nom grec de *Uranie* (<Ουράνιος), qui, avec son frère Petru, recevait le droit de possession de plusieurs lieux déserts pour y fonder autant de villages qu'ils pourront : DRH, A, I, n° 149, p. 204.

³⁶ DRH, A, I, n° 185, p. 262–263, n° 186, p. 263–264.

³⁷ DRH, A, I, n° 280, p. 397–399 (1448, juillet 15) ; DRH, A, II, n° 154, p. 225–227 (1468, sept. 24). Pour le sens du nom collectif « Șchei » dans les sources émises en Valachie et en Moldavie, voir Al. Gonța, « Bulgarii și sârbii în Moldova în secolele XIV – XVI », dans *idem, Studii de istorie medievală*, eds. Șt.S. Gorovei, Maria Magdalena Székely, Iași 1998, p. 73–88 ; St. Brezeanu, « Șchei/Șchei. Ethnonyme et toponyme roumains », *Revue des études sud-est européennes* XL/1–4 (2002), p. 61–79 ; Cătălina Vătășescu, « De nouveau sur l'emploi en roumain de l'ethnonyme *sârbi* « Serbes » pour désigner les Bulgares aussi », dans *Linguistique balkanique. In memoriam Maxim Mladenov* XLIV/1–2 (2005), p. 142–152.

³⁸ L'auteur cité considère que la date de la première mention de ces villages, qui n'est pas plus ancienne que le début du XV^e siècle, est celle de leur colonisation effective. Ainsi, il n'y aurait pas de « Bulgares » et de « Serbes » dans les Principautés avant le XV^e siècle : Al. Gonța, *op. cit.*, p. 73, 75, 79–85. On imputera à cette interprétation le fait de ne pas tenir compte de l'organisation graduelle des Chancelleries princières, qui fait que l'état de la documentation disponible à ce jour ne reflète pas ou ne permet pas d'avoir la certitude des vraies proportions et de l'ancienneté de la colonisation rurale avec des « Bulgares » et des « Serbes ». De plus, bien d'autres toponymes, issus des noms personnels des colonisateurs, par exemple, peuvent cacher des colons sud-danubiens. Voir le cas du village colonisé avec des « étrangers » par Șeptilici *armaș*, en Moldavie, en 1589, qui prit le nom de son colonisateur, Șeptelicești : DIR, A, XVI/3, Bucarest 1954, n° 457, p. 370, n° 458, p. 370–371, n° 502, p. 412, n° 517, p. 428–429, n° 522, p. 433–434.

Moldavie³⁹. Les nombreux villages appelés « Greci », attestés par les sources locales, ne feraient qu'allonger la liste.

À part ces quelques témoignages, souvent indirects, sur la colonisation des villages avec des allogènes, on connaît, dès le milieu du XV^e siècle, des actes princiers moldaves qui stipulent de manière explicite qu'un monastère ou un dignitaire se voyait octroyer le droit d'amener des « étrangers » pour repeupler ou fonder des nouveaux villages. En 1453, Alexandru II permettait au monastère de Iațco, situé près de Suceava, d'amener « des Russes, des Grecs ou des gens de n'importe quelle autre langue », « maçons ou fourreurs » (« meșteri sau cojocari »), pour fonder un village dans les limites des propriétés du couvent (« în hotarul mănăstiresc, în jurul mănăstirii, unde-i va plăcea »). Il promettait aux futurs colons le droit de commercialiser de la poterie, mais aussi du sel et du poisson, « partout dans notre pays, en vendant et en achetant », sans payer des taxes douanières⁴⁰. Cette mesure visait à encourager les artisans des pays voisins de s'installer en Valachie et par là de contribuer au développement du commerce local⁴¹, dans lequel les monastères étaient si impliqués⁴². Cinq ans plus tard, en 1458, Ștefan le Grand (1457–1504) exemptait de tout impôt, de corvées et taxes douanières dus au Trésor public les colons, « de n'importe quelle langue qu'ils soient », installés dans les villages de Leucușani et Dragomirești appartenant à la Métropole de Roman⁴³.

³⁹ Al. Gonța, *loc. cit.* L'auteur explique les nombreux actes de colonisation rurale avec des « Bulgares » et des « Serbes » par la seule fuite des paysans balkaniques devant le danger ottoman : *ibidem*, p. 75–76, 88.

⁴⁰ DRH, A, II, n° 28, p. 38 (1453, fév. 23) ; M.D. Vlad, *Colonizarea*, p. 59–60, 117 ; Al. Gonța, *op. cit.*, p. 86. En septembre 1597, les moines du monastère de Iațco recevaient encore le droit d'amener « des gens d'autres pays ou de notre pays, des Polonais, des Russe, des Serbes ou des Grecs ou de n'importe quelle nation qu'ils soient » dans le même village, situé tout près du monastère ; il s'agissait d'amener « soit des maçons, soit des fourreurs, soit des cordonniers, soit des maroquiniers ou n'importe quel autre artisan », indiquant par là le fait que le profil artisanal du village s'était conservé par l'arrivée de nouveaux colons spécialisés dans les métiers mentionnés : DIR, A, XVI/4, n° 239, p. 179–181. On comprend que certains colons s'en allaient et d'autres venaient compléter les rangs, avec le consentement princier, le village conservant ainsi son statut et ses privilèges. Comparer avec le cas d'un autre village colonisé avec des « étrangers », appartenant au monastère moldave de Galata, qui a conservé ses privilèges pendant au moins 78 ans (entre 1591–1669) : DIR, A, XVI/4, n° 4, p. 3 ; M.D. Vlad, *Colonizarea*, p. 140, 157, 162.

⁴¹ L. Rădvan, « Considerations », p. 303–304.

⁴² B.-P. Maleon, « O dimensiune puțin explorată a vieții monahale moldovenești în Evul Mediu : producția și schimbul de bunuri », dans *Analele Științifice ale Universității « Al.I. Cuza », Iași. Istorie LX* (2014), p. 137–149 ; Mariana Lazăr, « Spre folosul acestei sfinte case ». *Constituirea și evoluția domeniului mănăstirii Cotroceni (secolele XVII – XIX)*, Brăila 2012, p. 107–129, 179–271.

⁴³ DRH, A, II, n° 70, p. 103–105 ; M.D. Vlad, *op. cit.*, p. 117 ; Al. Gonța, *op. cit.*, p. 86. Des privilèges semblables étaient accordés à tous ceux qui allaient s'installer dans le village de Negoști, appartenant à la Métropole de Roman ; il n'est pas précisé qu'il s'agissait là de paysans. Les exemptions des taxes douanières, avec une liste détaillée des produits concernés, laisse entendre qu'on a affaire plutôt à des artisans et des commerçants, qui parcourraient de longs chemins, jusqu'« au Dniestr, Cetatea-Albă, Kilia, le Danube et partout dans notre pays », pour commercialiser leurs marchandises : DRH, A, II, n° 134, p. 189–191 ; Al. Gonța, *op. cit.*, p. 86–87.

L'année suivante, le même voïevode accordait des privilèges fiscaux aux « Hongrois » demeurant sur le domaine de Lucacești du monastère de Bistrița⁴⁴. Les témoignages de ce type se multiplient tout au long des XVI^e – XVII^e siècles, ce qui semble correspondre non tellement à la croissance de la colonisation elle-même, aussi intense aux siècles précédents, mais à l'augmentation de la production documentaire⁴⁵.

Précisons d'emblée que l'importation de la main d'œuvre « étrangère » impliquait deux catégories de travailleurs. Il s'agit tout d'abord des paysans amenés pour fonder des nouveaux villages ou repeupler les lieux désertés appartenant ou concédés par le souverain à des propriétaires laïcs ou ecclésiastiques. Ils étaient tous destinés au travail agricole et exemptés des impôts princiers (mise à part la participation au paiement du *kharatch* dû à la Porte) sur des durées déterminées. Pour l'économie du texte, je ne traiterai pas ici de la question, non encore élucidée, du statut juridique des colons paysans. Pour certains historiens, une fois installés sur les terres des propriétaires laïcs ou ecclésiastiques, ils entraient dans la dépendance personnelle du possesseur de la terre, avec le statut de paysans dépendants (« rumâni », « vecini »)⁴⁶. Pour d'autres, appuyés sur des traces documentaires du début du XVIII^e siècle, ils restaient libres, mais usagers de la terre d'autrui, s'agissant d'une sorte de paysans contractuels (« cu învoială »)⁴⁷. La question nécessite une recherche spéciale, prenant en compte son évolution diachronique, ce qui dépasse l'espace réservé à l'étude présente.

L'autre catégorie d'« étrangers », connus du nom de « poslușnici » (<sl. *poslušatj* = se trouver au service de quelqu'un)⁴⁸ et installés principalement sur les domaines monastiques, était recrutée pour des travaux plus spécialisés. Il pouvait s'agir toujours de paysans, exemptés des impôts princiers, mais qui s'engageaient à fournir des services agricoles plus ciblés, comme, par exemple, cultiver les vignobles et les potagers, faire du jardinage, fournir du bois, faire pâître le bétail du monastère, entretenir les ponts, les moulins, les étangs et les ruchers⁴⁹ ou encore

⁴⁴ DRH, A, II, n° 84, p. 119–121 (1459, mai 20).

⁴⁵ Pour l'état de l'émission de documents par les Chancelleries princières, à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, voir M. Cazacu, « La chancellerie des Principautés valaque et moldave (XIV^e – XVIII^e siècles) », dans *Kanzleiwesen und Kanzleisprachen im östlichen Europa*, éd. Chr. Hannick, Vienne 1999, p. 87–127.

⁴⁶ Voir, par exemple, C.C. Giurescu, *Studii de istorie socială. Vechimea rumâniei. Despre rumâni. Despre boieri*, Bucarest 1943, p. 8–124 ; Al. Gonța, « Unele aspecte ale politicii interne a lui Ștefan cel Mare », dans *idem, Studii de istorie medievală*, eds. Șt. S. Gorovei, Maria Magdalena Székely, Iași 1998, p. 26. Pour le sens des termes « rumâni » et « vecini » de « paysans asservis », voir O. Sachelarie – N. Stoicescu, *Instituții feudale*, p. 414–416, lemme « rumân ».

⁴⁷ Par exemple, Ș. Papacostea, *Oltenia sub stăpânirea austriacă, 1718–1739*, éd. Gh. Lazăr, Bucarest 1998, p. 207.

⁴⁸ O. Sachelarie – N. Stoicescu, *Instituții feudale*, p. 371, lemme « poslușnic ».

⁴⁹ Dans le village valaque de Palanga, par exemple, s'étaient installés des « gens étrangers et des constructeurs de moulins » (« oameni streini și meșteri de mori ») : DIR, B, XVII/3, n° 219, p. 245–246 (1618, sept. 11) ; DRH, B, XXXV, n° 76, p. 65 (1649, avril 20). Le monastère moldave St-Élie recevait, en novembre 1622, la donation princière d'une partie du village de Șchei, avec

répondre à diverses tâches domestiques (« pentru treaba bucatelor », « să fie de ce ar fi treburile și lucrurile sfintei mănăstiri pe unde ar trebui »)⁵⁰. Ils étaient installés, en règle générale, sur les domaines plus ou moins proches du monastère propriétaire et employeur. Dans d'autres cas, il s'agit d'artisans ou de petits commerçants, les derniers étant probablement chargés de commercialiser les produits récoltés sur les domaines monastiques aux marchés hebdomadaires et saisonniers locaux⁵¹. Ils pouvaient résider dans les villes, comme c'était, semble-t-il, le cas des « 10 maisons » de Târgoviște employées par le monastère de Cozia (*supra*) ou, le plus souvent, sur les domaines situés aux alentours du couvent. Les sources attestent même des cas où les maçons/artisans (« meșteri ») employés par un monastère étaient censés fonder, par leur installation sur le terrain monastique, un nouveau village⁵². Les « poslușnici » pouvaient avoir aussi un profil militaire, servant à assurer la sécurité des chemins, des domaines et d'autres biens ou du monastère lui-même⁵³. Leur nombre, par acte de recrutement, pouvait varier de 3–5 individus ou familles jusqu'à plusieurs dizaines (20–40 familles) qui, effectivement, étaient en mesure de fonder un nouveau village ou d'augmenter la population d'une localité déjà existante⁵⁴.

4 « maisons », pour y faire des potagers et en tirer d'autres bénéfices (« pantru grădini și folosință ») : DIR, A, XVII/5, n° 237, p. 172–173, n° 312, p. 235–236. L'Évêché de Buzău employait des bergers (« păstori ») et des meuniers (« morari ») « étrangers » : CDȚR, VIII, éds. M.-D. Ciucă *et alii*, Bucarest 2006, n° 142, p. 79 (1654, mai 16). Le monastère moldave de Bistrița employait 2 « étrangers » pour l'entretien de ses vignobles (« la nești vii ») : Arhivele Statului din București [ASB], *Mănăstirea Bistrița*, XII/6 (1665) ; CDM, III, n° 1247, p. 274. Un apiculteur et un vacher « étrangers » travaillaient pour le compte de Biserica-Albă (*l'Église-Blanche*) de Iași : *Documente privitoare la istoria orașului Iași*, II, *Acte interne (1661–1690)* [DPIOI], éd. I. Caproșu, Iași 2000 n° 186, p. 166 (1667, nov. 28).

⁵⁰ Le monastère Trois-Hiérarques de Iași employait plus de 10 « poslușnici », plus précisément un tailleur, un pelletier, un barbier, un menuisier/charpentier, un forgeron, un producteur d'eau-de-vie, un traducteur/interprète, deux vendeurs en boutiques de boissons (« cârciumari »), deux bouchers, deux fourreurs, deux agents pour la récolte des impôts (« goștinari ») : CDM, III, n° 1373, p. 299, n° 2493, p. 516 ; Fl. Marinescu, *Ρουμανικά έγγραφα του Αγίου Όρους. Αρχείο Πρωτότου*, Athènes 2001, n° 75, p. 77. Les mêmes ou d'autres « étrangers » étaient installés sur les domaines de Letea et Poporul (Bacău) du même monastère : CDM, III, n° 2517, p. 521 ; CDM, IV, n° 216, p. 69.

⁵¹ En règle générale, ce sont « les hommes du monastère », spécialisés, qui font le petit commerce (de vente de la matière première et d'acquisition de produits d'importation) pour le compte des moines : B.-P. Maleon, « O dimensiune puțin explorată », p. 146, 147, 148.

⁵² *Supra*, n. 40 et 43.

⁵³ En octobre 1655, le monastère valaque de Strehaia recevait le droit d'amener des « hongrois et des gens étrangers » (« ungureni și oameni străini ») pour, entre autres, assurer la sécurité des routes (« să păzească drumul ») : Anca Elena Pororo, *Documentele mănăstirii Strehaia (1499–1859)*, Craiova 2011, n° 49, p. 41. Le monastère de Sinaia employait pour sa sécurité 40 hommes étrangers armés de fusils (« oameni străini pușcași ») : *Condica Marii Logofeții*, n° 214, p. 317–318 (<1700–1701>).

⁵⁴ Le monastère de Jitian avait amené sur ses domaines au moins 25 paysans et 6 « poslușnici », recrutés parmi les « Valaques », les « Serbes » et les « Hongrois » : Fr. Taillez, « Jitianul : Un Chrysobulle de 1689 de Constantin Brâncoveanu », *Orientalia Christiana Periodica* 16 (1950), p. 156–160 ; Fl. Marinescu, *Ρουμανικά έγγραφα του Αγίου Όρους. Αρχείο Ιεράς Μονής*

Bien qu'il ait eu des différences de traitement fiscal et juridique des deux catégories d'usagers de la terre d'autrui, je les prendrai ici toutes les deux en compte, afin d'apporter un complément documentaire au sujet du recours préférentiel à des sujets « étrangers ».

En effet, un regard d'ensemble sur la politique de colonisation menée par les princes valaques et moldaves permet de saisir sans difficulté leur préférence pour les colons qu'ils désignent comme des « étrangers », à savoir des sujets des souverains voisins. L'explication d'une telle attitude réside non seulement dans la volonté des princes et des propriétaires colonisateurs d'accroître la surface des terrains cultivables et d'augmenter la main d'œuvre locale ; car l'élargissement des familles des villageois locaux devait suppléer en partie à ce déficit. La préférence pour les colons « étrangers » devait être liée également à l'intérêt des princes locaux d'acquérir des nouveaux contribuables (« *dajnici* », « *birnici* »), de soutenir aussi le développement de l'artisanat et du commerce local sans toucher à la réserve fiscale du pays⁵⁵.

La plupart des actes concédant à des monastères ou à des laïcs le droit d'amener des colons sur leurs domaines comportaient la clause que ce soient des gens qui ne figurent pas aux rangs des contribuables du pays et ne soient pas poursuivis pour des délits et des dettes (« *oameni nescriși* », « *oameni străini, fără bir și dajde* », « *oameni fără dajdie și fără stăpâni* », « *nescriși la dabile* », « *fără breaslă și fără stăpâni* », « *oameni care n-au fost așezați nicăeri* », « *veniți din țară străină, fără datorii* », « *oameni de pren turci care să nu fie scriși la dajde* », « *oameni străini, fără de bir și fără de gâlceavă* », « *fără bir și fără turburare* », etc.)⁵⁶.

Les deux clauses ne pouvaient se référer qu'aux colons arrivés de juridictions séculières étrangères⁵⁷. Pour motiver les gens à fonder ou à repeupler un village, le

Agiou Paύλου, Athènes 2007, n° 85, p. 90–91, n° 86, p. 91. Le monastère valaque de Râmnicu-de-Jos bénéficiait de la main d'œuvre de 20 « étrangers », alors que celui moldave de St-Jean-Chrysostome de Iași employait 16 « *poslușnici* étrangers » : *Condica Marii Logofeții*, n° 264, p. 393 (1704, avril 6) ; DPIOI, III, éd. I. Caproșu, Iași 2000, n° 225, p. 194–195 (1703, avril 2) ; voir aussi la note 50, *supra*.

⁵⁵ On remarquera, du moins pour le cas de la Moldavie, que les princes locaux ont entamé une vaste politique de colonisation urbaine dès la seconde moitié du XIV^e siècle et il est raisonnable de supposer que les premiers efforts de colonisation rurale datent de cette même période : voir L. Rădvan, « Considerations », p. 304.

⁵⁶ Voir, à titre d'exemple concret, le cas du village de Pietrile appartenant au monastère de Cotroceni, où il était interdit d'amener des colons recrutés dans le pays : Mariana Lazăr, « *Spre folosul acestei sfinte case* », p. 155, 156, 343–344 ; E. de Hurmuzaki, *Documente grecești privitoare la Istoria Românilor publicate după originale, copiile Academiei Române și tipărituri*, XIV/1, éd. N. Iorga, Bucarest 1915, n° CCCXIII, p. 228.

⁵⁷ L'autorité publique valaque/moldave fait la distinction entre les colons sujets d'autres souverains, appelés selon leurs appartenances collectives originaires (« Serbes », « Albanais », « Grecs », « Russes », etc.), et les sujets locaux (« *Vlahi* », « *Rumâni* », au sens de leur état de servage : *supra*, n. 46) enfuis dans d'autres pays ou tombés en esclavage dans le « Pays Turc » et

prince régnant leur assurait l'exemption totale ou partielle des impôts princiers et, le cas échéant, des taxes douanières, sur des périodes allant de 6 mois à 10 ans et même plus, suite au renouvellement des privilèges⁵⁸. Une fois de plus, une telle opération ne pouvait être profitable que dans le cas de l'importation des colons de l'extérieur du pays. On comprend qu'une telle politique profitait aux deux parties impliquées dans l'acte de colonisation, car elle avait de quoi intéresser aussi les sujets « étrangers », soumis aux obligations fiscales courantes dans leurs propres pays⁵⁹.

Le fait que, très souvent, les paysans s'enfuyaient de leurs villages outre-Danube pourrait indiquer qu'il s'agissait, dans certains cas du moins, d'anciens colons qui rentraient chez eux, après avoir tiré profit des exemptions fiscales dans le pays d'accueil⁶⁰. Le 5 mai 1627, le prince Alexandru Coconul de Valachie rétablissait les franchises fiscales des paysans qui s'étaient enfuis du village de Marotin, appartenant au monastère de Radu-Vodă, pourvu qu'ils reviennent⁶¹. Or, le village en question avait été colonisé, selon le même document, pendant le premier règne de Radu Mihnea (1611–1616), lorsque ce prince permit à des « Serbes, des Moldaves et des Valaques enfuis dans le Pays Turc » de s'y installer, et pendant le premier règne d'Alexandru Iliș (1616–1618), lorsque d'autres

incités à rentrer sur les domaines quittés (« robi Vlăhi care au fugit din Țara Turcească », « oameni care au fugit din țara noastră în Țara Turcească », « Rumâni din acest pământ, însă care vor fi fostu robiți și vor să scape din robie și vor veni în țară », etc.) : DIR, B, XVII/3, n° 67, p. 77–80 (1616, déc. 31) ; DIR, A, XVII/4, Bucarest 1956, n° 134, p. 97 (1617, fév. 9) ; DIR, B, XVII/3, n° 93, p. 112–114 (1617, avril 2), etc.

⁵⁸ En Moldavie, l'exemption fiscale des colons commence à être explicitement mentionnée à partir de 1589, dans les actes émis par Petru le Boiteux. Cela a fait croire Al. Gonța, *op. cit.*, p. 87, que l'exemption elle-même fut inaugurée par le prince en question. Pourtant, le cas cité par cet auteur – attesté par plusieurs actes princiers – indique que l'émetteur des privilèges ne se souciait pas toujours de préciser par écrit le type d'exemptions accordées : DIR, A, XVI/3, n° 457, p. 370, n° 458, p. 370–371, n° 502, p. 412, n° 517, p. 428–429, n° 522, p. 433–434. Il se peut donc que Petru le Boiteux ait inauguré une nouvelle formule diplomatique (depuis longtemps courante dans la Valachie voisine) et non pas un nouveau type de privilège. On retrouve, en Valachie, l'exemption fiscale des colons paysans de Rogozești sur 7 ans dès 1511 : DIR, B, XVI/1, Bucarest 1951, n° 70, p. 72.

⁵⁹ Les privilèges accordés par les princes danubiens aux colons « étrangers » avaient donc de quoi les attirer. Les villages de colonisation exerçaient une forte attraction sur les paysans des villages imposables locaux, ainsi que le montre la décision du prince Alexandru l'Enfant de Valachie (1623–1627) de supprimer tous ces privilèges, afin d'équilibrer la distribution des charges fiscales dans le pays ; voir la confirmation de cette mesure émise par le patriarche de Constantinople Kyrillos Loukaris, se trouvant, en 1626, en Valachie : DRH, B, XXI, éd. D. Mioc, Bucarest 1965 n° 55 p. 96–100. Pour quelques autres exemples, voir C.C. Giurescu, *Istoricul orașului Brăila*, Bucarest 1968, p. 92.

⁶⁰ Au contraire, C.C. Giurescu, *Studii de istorie socială*, p. 54, bien qu'il accepte le fait que le courant de l'immigration paysane était assez intense, considère que « le plus souvent, les nouveaux venus n'étaient pas des étrangers, mais des paysans qui s'étaient enfuis auparavant et qui rentraient sous les noms de Serbes, Bulgares, Moldaves ou Hongrois, pour s'installer dans les villages où ils pouvaient bénéficier d'une meilleure protection ». Les sources infirment cet avis, comme je l'ai indiqué plus haut, à la note 57.

⁶¹ DRH, B, XXI, n° 224, p. 384.

« Serbes » y sont arrivés⁶². La même année, le prince a confirmé à l'Évêché de Râmnic le droit de possession du lieu désert dit Plăviceni (dépt. de Romanați), reçu autrefois en donation de la part de la princesse Stanca. L'acte de confirmation précise que depuis, le lieu avait été octroyé par Radu Mihnea à Costin chambellan, homme de « sa maison », avec le droit de le repeupler avec des « étrangers »⁶³. Or, les noms de certains des anciens habitants de ce lieu, du temps du prince Radu Païsie (1535–1545, avec des interruptions), notamment Stavrie, Utma, Vladu et Radu, les enfants de Neagomir et de Luțcan, semblent indiquer que des « étrangers » avaient déjà habité les lieux⁶⁴. Ni *Stavrie*, un nom grec (<*Stavros*), ni *Utma*, ni *Luțcan*, ne sont des noms habituels au Nord du Danube, alors que Neagomir renvoie plutôt à un espace sud-slave. Quelques décennies plus tard, en 1634, le prince Matei Basarab confirmait au monastère de Govora le droit de possession du village homonyme, dont les habitants avaient bénéficié par le passé d'une exemption totale d'impôts, mais ils s'étaient dispersés tout de même dans des « contrées étrangères » (« ținuturi străine »). Le nouvel higoumène, Meletie « machidoneanul » (*le Macédonien*), a déployé l'effort de ramasser certains des paysans enfuis et d'amener d'autres gens « étrangers » dans le village⁶⁵. On supposera que l'higoumène Meletie, étant lui-même originaire de Macédoine, a cherché à repeupler le domaine de son monastère avec des colons originaires d'endroits qui lui étaient familiers.

Même dans le cas des fuites des colons d'un village à l'autre, il ne s'agissait pas toujours de paysans « roumains autochtones ». Ce cas de figure est illustré par la fuite de Constantin, le fils d'un « Grec », accompagné par deux autres habitants du village de Cernaț (dépt. de Vaslui), vers le village dit *Greci*, dont le nom indique qu'on a affaire encore à une localité colonisée – on ignore à quelle époque – avec des « Grecs »⁶⁶.

L'étude entreprise par M.D. Vlad montre bien qui avait le droit de fonder ou de repeupler un village et d'amener, plus généralement, de la main d'œuvre des pays voisins. C'était le prince régnant lui-même, puis, en vertu du droit octroyé gracieusement par le souverain, un monastère ou une personne physique, propriétaire du domaine à peupler (« sat de milă »), ou encore un groupe de personnes libres, autorisées à s'installer sur des domaines publics, avec droit de propriété ou uniquement d'usage⁶⁷.

Outre ces catégories globales de colonisateurs, je me suis proposé de les identifier individuellement et de voir si un lien quelconque, autre que l'acte de colonisation lui-même, existait entre les colonisateurs et les colons. Comme

⁶² DIR, B, XVII/3, n° 67, p. 77–80 ; M.D. Vlad, *Colonizarea*, p. 122, 155–156.

⁶³ DRH, B, XXI, n° 203, p. 354–357. Sur Costin chambellan, lui-même originaire des contrées serbes, voir *infra*.

⁶⁴ DRH, B, IV, éd. D. Mioc, Bucarest 1981, n° 147, p. 182–183.

⁶⁵ CDȚR, IV, éds. M.-D. Ciucă *et alii*, Bucarest 1981, n° 205, p. 106–107.

⁶⁶ DRH, A, XIX, éd. H. Chircă, Bucarest 1969, n° 150, p. 181.

⁶⁷ M.D. Vlad, *op.cit.*, p. 95–109 ; L. Cotovanu, « Despre citorii arbănași », *passim*.

annoncé auparavant, mon enquête s'appuie sur plus de 300 actes princiers environs émis entre 1400–1714, concernant strictement les domaines colonisés avec des paysans et d'autres travailleurs « étrangers ». Puisque j'ai traité ailleurs des « étrangers » installés sur les domaines publics, avec un droit d'usage collectif et en échange de services au profil militaire d'intérêt public – il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle et fiscale des valets d'armes (« slujitori »)⁶⁸ –, je m'arrêterai ici sur la colonisation pratiquée par les propriétaires fonciers laïcs et ecclésiastiques.

Il convient de signaler d'emblée que les termes courants liés à l'acte de colonisation, notamment *selište* et *slobozie*, ainsi que les institutions qu'ils désignent, sont d'origine sud-slave. Dans la Serbie du XIV^e siècle, on désignait par *selište* un village abandonné, vidé de ses habitants, ou tout simplement un lieu en friche⁶⁹. Ces mêmes sens sont attribués aux *selište* des Principautés. Avant qu'une *selište* devienne village, soumis aux obligations fiscales courantes dans le pays, il bénéficiait du statut de *slobozie* (<bulg. *sloboden* = libre), qui se traduisait par l'exemption des colons des impôts princiers courants – mis à part la contribution au paiement du *kharatch* dû par le pays à la Porte (« bir », « darea împărătească ») et, dans certains cas, le service militaire dû au souverain local –, mais aussi par leur droit d'auto-administration locale, sur des durées limitées. La *slobozie* était donc un lieu en friche ou un village désert colonisé, dont les habitants dépendaient ou non personnellement d'un grand propriétaire laïc ou ecclésiastique et étaient dotés de privilèges fiscaux, administratifs et judiciaires pour une durée déterminée⁷⁰.

A. COLONISATEURS LAÏCS : OFFICIERS ET AUTRES SERVITEURS PRINCIERS

Les documents consultés m'ont permis de conclure une liste d'au moins 48 personnes résidant de manière permanente en Valachie ou en Moldavie, qui avaient reçu expressément le droit de coloniser des lieux en friche et des villages déserts avec des « étrangers » (*Annexes*, Tableau A). Au moins 25 parmi eux (52%) s'avèrent être des allogènes ou des descendants d'allogènes.

Deux colonisateurs tiraient leur origine d'outre-Carpates. Il s'agit de Giurgiu « unguoreanul » de Moldavie (1409), dont il a déjà été question, et de Bărbat Micleuș de Valachie (1638), originaire de Transylvanie (« din Ardeal »)⁷¹. Ce doit

⁶⁸ L. Cotovanu, *loc. cit.*

⁶⁹ L. Maksimović – M. Popović, « Le village en Serbie médiévale », dans *Les villages dans l'Empire byzantin (IV^e – XVI^e siècle)*, eds. J. Lefort, Cécile Morisson, J.-P. Sodini, Paris 2005, p. 334–335.

⁷⁰ H.H. Stahl, *Contribuții*, I, p. 106–116 ; O. Sachelarie – N. Stoicescu, *Instituții feudale*, p. 433, lemme « selište », et 444–445, lemme « slobozie ». Pour le régime fiscal des villages colonisés, voir l'analyse détaillée de M.D. Vlad, *Colonizarea*, p. 117–151.

⁷¹ Bărbat Micleuș a colonisé le village de Jupânești (dépt de Gorj), en Valachie : CDȚR, IV, n° 1233, p. 547. Ce sont probablement ses descendants, Buda Andriaș et Buda Miclăuș qui, en

être aussi le cas de Ghiorghie capitaine de mercenaires hongrois (« căpitan de unguri », 1645), qui a été baptisé par le prince Matei Basarab en personne, probablement dans le sens où il s'est converti à l'Orthodoxie⁷². Neuf autres dignitaires colonisateurs recensés étaient originaires d'outre-Danube, ainsi que l'indique le nom collectif qui leur est assigné individuellement par les sources (« grecul », « arbănașul », « sârbul »), leurs signatures autographes grecques, leurs noms personnels spécifiques ou leur lieu d'origine déclaré par eux-mêmes ou signalé par les contemporains : Nicoară « sârbescul », dont il a été question auparavant, Costin chambellan⁷³, Antonie cămăraș (signé *Αντωνιος καμαρας μαρτηρας*)⁷⁴; Trufanda grand trésorier (signé *Τρουφαντας βηστηαρης*), qui tenait l'une de ses résidences dans la ville ottomane de Cernavoda⁷⁵; Ianache Caragea grand chambellan (signé *Γιαννάκις προην ποστελνικος, Ενάκη ποστέλνικ*), qui a reçu, tout au long de sa carrière, les lieux déserts de Vaideei et de Cetățile (dépt. de Ialomița), en Valachie, ceux moldaves de Sasul, Lăturișani (dépt. de Tecuci), Curbănești (dépt. de Ghigheci) et Scumpia (dépt. de Iași), le dernier pour être repeuplé avec des « Russes du Pays Polonais » (« Rusnaci din Țara Leșască »)⁷⁶; l'Épirote Condre grand douanier

septembre 1707, recevaient de la part de Constantin Brâncoveanu la confirmation de leurs droits sur le village de Jupânești et les 10 colons amenés du « Pays Hongrois » : N. Iorga, *Studii și documente cu privire la Istoria Românilor*, IV. *Legăturile Principatelor române cu Ardealul de la 1601 la 1699*, Bucarest 1902, p. 342–343.

⁷² DRH, B, XXX, éd. V. Barbu, M. Chiper, Gh. Lazăr, Bucarest 1998, n° 209, p. 251–254. Les sources valaques et moldaves mentionnent des nombreux « étrangers » baptisés (marchands arméniens ou juifs, valets d'armes et mercenaires catholiques, protestants ou musulmans), passés donc à la foi orthodoxe et appelés « botezați ». Voir le cas de Leca « capitaine de baptisés » (« căpitan de botezați ») en Moldavie (1655) : P. Zahariuc, *Țara Moldovei în vremea lui Gheorghe Ștefan voievod (1653–1658)*, Iași 2003, p. 272, n. 401.

⁷³ DRH, B, XXI, n° 203, p. 354–357 (1627, avril 2). Costin chambellan, appelé du prénom suggestif de Iancu – caractéristique des « Serbes » arrivés d'outre-Danube ou d'outre-Carpates, qui étaient souvent militaires de métier –, n'est autre que le père du chroniqueur Miron Costin de Moldavie : N. Stoicescu, *Dicționar al marilor dregători din Țara Românească și Moldova, sec. XIV–XVII*, Bucarest 1971, p. 385. Selon D. Cantemir, *Descriptio Moldaviae*, p. 282–283, les Costin étaient, en effet, des « Serbes » et il n'y a pas de raison d'en douter. Comparer le cas de Iancu Costin avec Iancu « sârbul », colon au service du monastère de Topolnița, ou encore avec celui de Iancu « capitaine de mercenaires serbes », résidant à Gherghița : N.G. Dinculescu, « Documente privitoare la Starea Țăranilor », *Arhivele Olteniei* II/7 (1923), p. 219–220 ; N. Iorga, *Studii și documente*, IV, p. 43, n. 1. D'ailleurs, son patronyme aussi, tout comme les noms de ses enfants (Alexandru, Velica, Miron, Potomir, Iancu, Vasilache, Velicico, Marghita, Sârbea, Tudosica, Elena), renvoient toujours à l'espace serbe ; déjà N. Iorga, *Numele de botez la români*, Bucarest 1934, p. 10, signalait l'origine serbe de la forme *Costin* (<*Constantin*>).

⁷⁴ DRH, B, XXXI, éd. V. Barbu *et alii*, Bucarest 2003, n° 32, p. 48–49 (1646, fév. 16). Antonie cămăraș avait acheté le lieu désert dit *Groșanii-Trifului* (dépt. de Buzău) au prince Radu Mihnea, qui lui octroya le droit de le repeupler avec des « étrangers », exemptés d'impôts sur une durée de trois ans : DIR, B, XVII/4, éd. I. Ionașcu *et alii*, Bucarest 1954, n° 33, p. 30–31 (1621, mai 27), n° 46, p. 43–44.

⁷⁵ DRH, B, XXIII, éd. D. Mioc, Bucarest 1969, n° 73, p. 133–135 (1630, mars 20). Pour le boyard Trufanda, voir N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 249 ; L. Cotovanu, « Despre citorii arbănași », p. 697–698.

⁷⁶ DRH, A, XIX, n° 128, p. 158–159 ; DRH, A, XXI, éd. C. Cihodaru *et alii*, Bucarest 1971, n° 91, p. 100–104 ; DIR, B, XVII/2, n° 239, p. 263–265 ; DIR, A, XVII/3, Bucarest 1954, n° 224,

(signé *Ev Kovδος βαμειςις*), qui eut le droit de repeupler le lieu dit Șivița (dépt. de Covurlui), ayant appartenu par le passé à Ceacârlo « grecul »⁷⁷ ; le prince Vasile Lupu, du temps où il était haut dignitaire, connu des contemporains comme « arbănaș »⁷⁸ ; Enache Cunupi *sluger* et son frère Constantin Cunupi grand *armaș* de Moldavie⁷⁹ ; le capitaine Sterie de Valachie⁸⁰ ; trois membres de la maison des Cantacuzène : le grand trésorier de Valachie Dumitrachi Cantacuzène⁸¹, son frère

p. 160–161 ; DIR, A, XVII/4, n° 328, p. 273–274, n° 328, p. 273–274 ; DRH, B, XXII, n° 168, p. 339–342 ; DRH, B, XXIII, n° 11, p. 21–24, n° 12, p. 24–27. Les sources moldaves désignent certains colons comme « Russes », bien qu'ils soient appelés de noms personnels roumains. C'est le cas, entre autres, de Crăciun (*Noël*), installé avec d'autres « Russes du Pays Polonais » sur le lieu désert de Călinești, la propriété de Tăutul spathaire : DRH, A, XXVIII, éd. P. Zahariuc *et alii*, Bucarest 2006, n° 115, p. 96. Cela indique que le nom collectif « Russes » renvoie plutôt à des sujets orthodoxes roumanophones des contrées ruthènes dépendantes de la couronne polonaise (différents des « Moscovites », sujets des tsars de Moscou : DIR, A, XVII/2, Bucarest 1953, n° 9, p. 8–9, n° 47, p. 43–44). Le phénomène inverse, celui de la migration des sujets moldaves en « Pays Polonais », est attesté au cours des siècles et il était souvent lié à la persécution des boyards et d'autres serviteurs princiers à cause de leur infidélité envers tel ou tel prince régnant. Sous Alexandru Lăpușneanu, par exemple, les réfugiés moldaves auraient fondé en Pologne 120 villages environ par colonisation ; à supposer qu'ils y avaient amenés aussi des paysans de Moldavie : I. Nistor, « Migrațiunea românească în Polonia în secolul XV și XVI », *Analele Academiei Române. Memoriile Secțiunii Istorice*, III^e série, XXI (1939), p. 89–110 ; Gh. Pungă, *Țara Moldovei în vremea lui Alexandru Lăpușneanu*, Iași 1994, p. 110. Les descendants de tels réfugiés revenaient de temps à autre en Moldavie, comme l'atteste le cas de Toader Țușcă, Anton et Dumitrașco de Tătărauca (dépt. de Soroca), rentrés du « Pays Polonais » et réclamant le village de Pașcani (dépt. d'Orhei), habité par leurs ancêtres 270 ans auparavant : A. Sava, *Documente privitoare la târgul și Ținutul Orheiului*, Bucarest 1944, n° 243, p. 255–256, n° 361, p. 447–448. Il est aussi possible que les paysans arrivés de Pologne ou de Russie soient souvent des anciens colons partis de ou passés par les Principautés, vu que les autorités polonaises et russes ont elles aussi mené une politique intense de colonisation rurale avec des « Grecs, Serbes, Hongrois, Moldaves, Munteni » : Al. Gonța, « Bulgarii și sârbii », p. 87, avec bibliographie.

⁷⁷ DRH, A, XXII, éd. C. Cihodaru *et alii*, Bucarest 1974, n° 41, p. 44 (1634, janv. 29), pour la signature ; DIR, A, XVII/4, n° 313, p. 255–256 (1618, mars 30), n° 315, p. 257–258 (1618, avril 1) n° 378, p. 307 (1619, janv. 18).

⁷⁸ Pour Vasile Lupu Coci et ses racines épirotes, voir L. Cotovanu, « Le diocèse de Dryinoupolis et ses bienfaiteurs de Valachie et de Moldavie. Solidarités de famille et traits identitaires multiples (XVI^e – XVII^e siècles) », dans *Contribuții privitoare la istoria relațiilor dintre Țările Române și Bisericile Răsăritene în secolele XIV – XIX*, éd. P. Zahariuc, Iași 2009, p. 240–251, avec sources et bibliographie plus ancienne.

⁷⁹ DPIOI, II, n° 178, p. 157. Constantin Cunupi grand *armaș* a hérité des biens de son frère Enache *sluger*, dont un lieu dit *Rediul-Tărar* (dépt. de Iași), où il avait gardé le droit de bénéficier de la main d'œuvre de huit « étrangers » : *Catalogul documentelor moldovenesti din Arhiva Istorică Centrală a Statului* [CDM], III, éd. M. Regleanu *et alii*, Bucarest 1968, n° 1560, p. 335, n° 1561, p. 335 ; DPIOI, II, n° 627, p. 552–553. Après le décès de Constantin Cunupi, le lieu de Rediul-Tătar a été concédé par le prince Constantin Cantemir à un autre Rouméliote, le diacre Constantin Sevastos, le fils de l'ancien douanier Iacomache Sevastos et de Despa. Constantin Sevastos l'a dédié à son tour au monastère Trois-Hiérarques de Iași, métoche des 20 monastères athonites : CDM, IV, éd. M. Regleanu *et alii*, Bucarest 1970, n° 1156, p. 261. Pour les frères Cunupi, voir R. Păun, « Două familii de „clienți” domnești în Moldova secolului al XVII-lea », *Revista istorică* IX/3–4 (1998), p. 143–151.

⁸⁰ Le prince Constantin Brâncoveanu lui a accordé le droit de disposer de la main d'œuvre de 10 « étrangers », exemptés de tout impôt princier, à part la contribution avec une somme annuelle fixe au tribut dû par le pays à la Porte : ASB, *Mănăstirea Stavropoleos*, XXVII/9 (1705, sept. 24).

⁸¹ N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 134–135. Dumitrachi Cantacuzène, qui était le fils d'Andronic grand trésorier (†1601), a reçu de la part de Radu Mihnea, en échange de ses services fidèles, le droit

Iordache Cantacuzène grand trésorier de Moldavie⁸² et le grand spathaire de Valachie Mihai Cantacuzène, neveu des précédents⁸³.

On ignore l'origine des 23 autres colonisateurs. Rien ne prouve pourtant qu'ils étaient tous des « Roumains autochtones ». Au contraire, maints indices laissent soupçonner l'origine sud-danubienne lointaine ou plus proche de certains d'entre eux ou du moins leur affiliation à des réseaux de parenté qui s'étendaient sur les deux rives du Danube :

Radu grand logothète de Cocorăști († 1656)⁸⁴ était le fils de Vlad logothète de Bărbulești⁸⁵ et de Voica de Păpeni⁸⁶. On sait que sa tante maternelle, Neaga, fut l'épouse d'un certain Ceaprazi « grecul »⁸⁷. Rien que le nom *Iane (Iano)*, porté par le frère de Radu de Cocorăști⁸⁸, laisse soupçonner un lien quelconque de leur famille avec les milieux sud-danubiens. De plus, ce même Iane écuyer de Ogojeni a marié l'une de ses filles, Voichița, au Rouméliote Apostolache Caragea écuyer (signé *Απωστολακης κωμησως κι να μην χαλαση κανής την μολωγηα μου ωτη εγγραφα κι ωτη αφησα*)⁸⁹ et l'autre, Marica, à un certain Ianache chambellan⁹⁰. Radu de Cocorăști

de posséder et de repeupler le lieu désert de Frăsinetul (dépt. d'Ilfov) avec des sujets hongrois (« ungureni »), puis avec « des Serbes, des Grecs, des Albanais ou des Moldaves » : DIR, B, XVII/4, n° 288, p. 271–272.

⁸² N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 363–364. Iordache Cantacuzène eut le droit de repeupler le lieu de Lăzești (dépt. de Bacău), concédé par le prince Ștefăniță Lupu : N. Iorga, *Studii și documente cu privire la Istoria Românilor*, V/1, *Cărți domnești, zapise și răvase*, Bucarest 1903, p. 34–35 ; M.D. Vlad, *Colonizarea*, p. 74, 142.

⁸³ N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 140–142. Il a obtenu le droit d'amener 30 familles d'« étrangers » sur son domaine de Sirețel, en Moldavie : I. Ionașcu, *Documente bucureștene privitoare la proprietățile mănăstirii Colțea*, Bucarest 1941, n° 52, p. 92–94.

⁸⁴ Pour les colons « étrangers » amenés par Radu Cocorășcu grand logothète sur ses domaines, voir CDȚR, III, éd. D. Duca-Tincușescu, M.-D. Ciucă, Bucarest 1977, n° 902, p. 458 ; DRH, B, XXII, n° 214, p. 425–426 ; DRH, B, XXXV, éd. V. Barbu, Gh. Lazăr, O. Rizescu, Bucarest 2002, n° 76, p. 65 ; M.D. Vlad, *op.cit.*, p. 101, 113 ; Șt. Olteanu – C. Șerban, *Meșteșugurile din Țara românească și Moldova în Evul Mediu*, Bucarest 1969, p. 150.

⁸⁵ N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 153 ; DIR, B, XVII/3, n° 48, p. 53–55 ; DRH, B, XXII, n° 62, p. 122–126.

⁸⁶ DIR, B, XVII/3, n° 434 p. 477–478 ; Gh. Lazăr, « Boierii din Cocorăști : începuturi și descendenți », *Revista istorică* XXIV/1–2 (2013), p. 19.

⁸⁷ CDȚR, V, n° 354, p. 172–173 ; I.C. Filitti, *Arhiva George Grigore Cantacuzino*, Bucarest 1919, n° 324, p. 111 ; L. Ștefănescu, « Catalogul documentelor epocii lui Matei Basarab păstrate în colecțiile Muzeului de Istorie a Municipiului București », dans *Matei Basarab și Bucureștii*, Bucarest 1983, n° 39, p. 151.

⁸⁸ DIR, B, XVII/3, n° 434, p. 477–478.

⁸⁹ I.C. Filitti, *Arhiva*, n° 327, p. 112–113, n° 328, p. 113 ; CDȚR, V, n° 67, p. 47–48, n° 766, p. 336–337, n° 1085, p. 459 ; DRH, B, XXXII, éd. V. Barbu, Gh. Lazăr, O. Rizescu, Bucarest 2001, n° 173, p. 185–186 ; DRH, XXXV, n° 184, p. 205–206. Pour les boyards Caragea de Moldavie, voir DRH, B, XXXVI, n° 154, p. 174–175 ; N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 145–146, 368–369 ; P. Zahariuc, « Un sigiliu, o stemă, un ctitor și o ctitorie (mănăstirea Sfântul Sava din Iași) », dans *Putna, ctitorii ei și lumea lor*, éd. O. Cristea, București 2011, p. 145–172.

⁹⁰ DRH, B, XXXII, n° 173, p. 185–186 ; DRH, B, XXXV, n° 184, p. 205–206 ; ASB, *Mănăstirea Radu-Vodă*, XXVII/14 ; *Condica Marii Logofeții*, n° 209, p. 306. Selon les données recueillies par Gh. Lazăr, « Boierii din Cocorăști », p. 19, 25, Marica (Maria) aurait été mariée aussi avec Gheorghe Dedulescu sluger.

lui-même a épousé d'abord une petite-fille du grand *ban* Mihalcea Caragea et de Marula de Cocorăști – d'où son lien avec ce village, qui a donné le nom de Cocorășcu à sa lignée descendante – et ensuite la fille d'Ilie *vornic* de Cornești⁹¹, qui était le cousin des enfants du marchand Mihai « grecul » de Târșor (Neagul, Gherghe et Antonie de Negoști)⁹² ; l'épouse d'Ilie *vornic*, Despa, semble avoir été la fille adoptive du *ban* Mihalcea Caragea, à savoir la fille de son épouse Marula, issue d'une première union avec Gighire échanson⁹³. La fille du logothète, Păuna, a épousé le grand écuyer et *armaș* Vasile (signé *Εγώ Βασίλειος κομης μαρτιρας*), le petit-fils de l'Épirote Nica grand logothète de Corcova⁹⁴, alors que l'une de ses petites-filles, appelée elle aussi Păuna, a été l'épouse du prévôt Barbul Brătășănuș, le petit-fils du « Grec de Roumélie » Ghinea Țucala grand trésorier⁹⁵.

L'oncle paternel du logothète Radu Cocorășcu et de l'écuyer Iane de Ogojeni, Fiera logothète de Vărăști/Orești et Bărbulești (différent de Fiera grand logothète de Leurdeni⁹⁶), a eu pour première épouse Stana, la fille d'Isar *ban* de Musceleni, dont le nom laisse soupçonner son origine épirote⁹⁷, puis il s'est

⁹¹ N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 153–154 ; Gh. Lazăr, *op. cit.*, p. 13–30.

⁹² DRH, B, XXIV, éd. D. Mioc, S. Caracaș, C. Bălan, Bucarest 1974, n° 167, p. 359. La filiation est soutenue par plusieurs actes de transactions patrimoniales (à part celui cité), parmi les témoins desquelles figurent, côte à côte, les fils de Mihai de Târșor et Ilie *vornic* de Cornești ; cela indiquerait la proximité de leurs propriétés : DIR, B, XVII/4, n° 142, p. 130 ; DRH, B, XXIII, n° 310, p. 492–493 ; DRH, B, XXXIII, éd. Gh. Lazăr, C. Vintilă-Ghițulescu, A. Iancu, Bucarest 2006, n° 10, p. 13–14, n° 90, p. 80–81.

⁹³ D. Pleșia, « Mormântul marelui ban Mihalcea din Cocorăști la mănăstirea Mărgineni și ceva despre urmașii săi din veacul al XVII-lea », communication dans le cadre de la Commission de Généalogie, Héraldique et Sigillographie, 5 juillet 1973, inédite (remerciements à M. Ștefan Andreescu pour m'avoir fait parvenir le texte), considère que Despina était la fille de Mihalcea grand *ban* et de Marula de Cocorăști, sans doute, sur la base de l'acte émis le 13 sept. 1629 : DRH, B, XXII, n° 355, p. 669–670. Cette identification est réfutée par Violeta Barbu, « Vocația monastică a elitelor sociale în epoca lui Matei Basarab », *Studii și materiale de istorie medie* XIV (1996), p. 78, n. 55, et par Gh. Lazăr, *op. cit.*, p. 12, n. 37, p. 20–21 et n. 95. Pour ma part, j'ajouterais, en m'appuyant sur l'acte utilisé par D. Pleșia, qu'il est tout à fait possible que Despina soit la fille de Marula de Cocorăști d'une première union, avec Gighire échanson (CDȚR, VIII, n° 427, p. 209–210), vu qu'elle a nommé à son tour le fils aîné *Mihalcea*, d'après le nom de Mihalcea Caragea grand *ban*, son père adoptif présumé, un fils *Preda*, probablement d'après le nom d'une autre fille de Marula de Cocorăști (*Preda*, l'épouse de Radu Buzescu grand *clucer*), une fille *Mihna*, comme l'autre fille de Marula (épouse de Drăghici spathaire de Mănești), et une troisième *Marula*, d'après le nom de Marula de Cocorăști elle-même. On a affaire à une reprise flagrante des noms des parents (Mihalcea Caragea, le père adoptif, et Marula de Cocorăști) et des soeurs (*Preda* et *Mihna*) chez les enfants de Despina et d'Ilie *vornic* de Cornești. Si l'identification est bonne, l'on déduit que Radu grand logothète de Cocorăști a pris en second mariage la cousine de sa première épouse.

⁹⁴ DRH, B, XXX, n° 23, p. 27 ; N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 154 et 219 ; M. Cazacu, « Niko de Frastani ou Nica de Corcova : un Épirote au service des princes de Valachie (c. 1560–1618) », *Studii și materiale de istorie medie* XXVI (2008), p. 197–21 ; Gh. Lazăr, *op. cit.*, p. 21.

⁹⁵ N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 154 et 122–124.

⁹⁶ Pour celui-ci, voir N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 203–204. Le nom *Fiera* (*Hira*) était plutôt rare dans les Principautés.

⁹⁷ DRH, B, XI, éd. D. Mioc et alii, Bucarest 1975, n° 12, p. 15. Une autre fille du *ban* Isar, Maria, a été l'épouse du logothète Gligorie Boldescu, un descendant de l'« Albanais » Frăcea spathaire : CDȚR, III, n° 715, p. 356 ; L. Cotovanu, « La famille Căndescu-Mihălcescu », p. 73.

remarié avec Tudora, la fille du marchand Mihai « grecul » de Târgșor, celle qui a eu une fille illégitime avec Michel le Brave⁹⁸. Toutes ses filiations nous ramènent dans le même clan des Caragea (Mihalcea Caragea grand *ban* et Apostolache Caragea écuyer de Ogojeni) et des petits boyards de Cornești et de Negoești, descendants et proches parents de Mihai « grecul » de Târgșor.

Fiera logothète a eu plusieurs enfants de son premier mariage : Hiera, Mușat trésorier de Pietroșani, Papa Greceanu grand logothète, Stanca et Elina, celle-ci mariée à Ianachi, le fils du prêtre Borcea *clisier* de Bucarest⁹⁹. Les enfants que Papa Greceanu eut avec Elina, la fille d'Udriște *pitar* de Bucșani, portaient les noms suggestifs de *Drăghici*, *Fota*, *Anca*, *Elina* et *Păuna*¹⁰⁰. Le nom de Fota semble faire le lien entre son grand-père paternel, Fiera logothète de Bărbulești, et le boyard homonyme Fiera logothète de Leurdeni, dont le fils Stroe Leurdeanu grand palatin a épousé Vișa, la fille du grand chambellan Fota de Ioannina¹⁰¹.

Toutes ces homonymies indiquent qu'on a affaire aux membres d'un vaste clan qui s'étendait sur les deux rives du Danube et qui continuait, à la fin du XVII^e siècle, d'alimenter ses alliances matrimoniales parmi les nouveaux arrivés d'outre-Danube. Par exemple, l'arrière-petit-fils de Fiera logothète de Bărbulești, Papa Greceanu grand trésorier, a eu une fille, Alexandra (Sanda), mariée au grand *clucer* Constantin Ciorogârleanu (signé *Κωσταντινος κλοτζαρης μαρτηρας*)¹⁰², le fils du grand *sluger* et marchand Pătru de Ciorogârla (signé *πετρος βορνηκος*) et neveu du grand *șetrar* Ghioca (signé *γγιοκα μεγας σετραρης*)¹⁰³. Alexandra Greceanu avait pour cousin Șerban, le fils de Fiera Racotă trésorier et petit-fils du spathaire Leca Racotă (signé *Λεκα μαρτηρας*), le dernier étant le fils le l'« Albanais » Miho Racotă grand spathaire et neveu de Leca grand *agă* de « Magna Grecia »¹⁰⁴. Ce sont là encore des indices du fait que les Fiera de Valachie étaient très liés à l'espace sud-danubien. Ce n'est pas par hasard que le grand logothète Radu Cocorăscu, le fils de

⁹⁸ N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 203.

⁹⁹ DIR, B, XVII/2, n° 166, p. 174–175 ; CDȚR, II, éd. M. Regleanu *et alii*, Bucarest 1959, n° 661, p. 337–338 ; DIR, B, XVII/4, n° 586, p. 571–572 ; DRH, B, XXIV, n° 504–505 ; DRH, B, XXXI, n° 285, p. 312–314.

¹⁰⁰ N. Stoicescu, *op.cit.*, p. 192–193, 213–214.

¹⁰¹ Voir N. Stoicescu, *op.cit.*, p. 204, et M. Ene, « Marele vornic Stroe Leurdeanu », *Revista de istorie* XXXIV/8 (1981), p. 1495–1511, qui confondent les deux Fiera.

¹⁰² N. Stoicescu, *op.cit.*, p. 150.

¹⁰³ Pour les boyards Ciorogârleanu, d'origine marchande, voir N. Stoicescu, *op.cit.*, p. 149–150 ; Gh. Lazăr, « În umbra puterii. Negustori „prieteni ai domniei” și destinul lor (Țara Românească, secolul al XVII-lea) », dans *Vocația Istoriei. Prinos Profesorului Șerban Papacostea*, éd. O. Cristea, Gh. Lazăr, Brăila 2008, p. 616–621.

¹⁰⁴ N. Stoicescu, *op.cit.*, p. 80–81, 150, 233–234 ; ASB, *Documente istorice*, CCCXCIX/58 (1655, juillet 14) ; ASB, *Colecția « Documente muntenești »*, CLX/6 (1653, juillet <5>) ; CDȚR, VII, éd. M.-D. Ciucă, S. Vătafu-Găitan, M. Bâzgan, Bucarest 1999, n° 973, p. 338 ; V. Barbu, « Câteva diate muntenești din a doua jumătate a secolului al XVII-lea », *Revista de istorie socială* I (1996), n° 3, p. 500 ; *eadem*, *De bono coniugali. O istorie a familiei din Țara Românească în secolul al XVII-lea*, Bucarest 2003, p. 161–162. Pour les frères Racotă, voir aussi A. Falangas, *Présences grecques*, p. 271–272.

Barbu logothète de Bărbulești, a refait le monastère de Sărindar (<gr. *σαραντάρη*) de Bucarest et l'a dédié à titre de métoche au monastère Paterias (Sts-Pères) de Zitsa, situé près de Ioannina¹⁰⁵. Son cousin, Papa Greceanu grand logothète, a fondé à son tour le monastère de Balamuci et l'a dédié à Sărindar et par là au même monastère Paterias de Zitsa¹⁰⁶.

L'anthroponymie et les nombreux cas d'endogamie communautaire (dans le sens d'une origine géographique commune des personnes unies par le mariage), ainsi que les dédicaces faites par les cousins Cocorăscu et Greceanu au monastère épirote de Zitsa, indiquent que lesdits boyards appartenaient non seulement à un vaste clan impliquant force allogènes, mais qu'eux-mêmes tiraient leurs racines d'outre-Danube, sans pouvoir préciser exactement par quelle filière ; on sait tout au moins que les Greceanu descendaient, par leur mère, d'Isar *ban* de Musceleni.

Stanca, l'épouse de Grigore Grădișteanu grand logothète¹⁰⁷, était la fille de Condilo grand écuyer d'Albești¹⁰⁸. On ignore tout sur l'origine de ce boyard, qui semble ne pas avoir eu des parents consanguins en Valachie. Son nom, avec ses multiples variantes (*Condilă, Condila, Condi, Condelo, Condel, Condeli, Condili, Condile, Condiliu*), a une forte résonance balkanique, faisant penser plutôt à un espace de langue grecque.

Quant aux boyards Grădișteanu, dont était issu l'époux de Stanca, ils descendaient d'un certain logothète au nom slave de *Vălcu* (correspondant au roumain *Lupul = Loup*), qui semble ne pas avoir eu lui non plus de parents consanguins en Valachie¹⁰⁹. Le fils du logothète Vălcu, Bunea-Vălcu Grădișteanu grand trésorier, avait été adopté et élevé par le *vornic* Dumitru Zemțea de Mogoșești, le frère de Ghiorma (Ghiurma) logothète de Budeni, dont le nom nous renvoie à l'Épire¹¹⁰. Cela peut expliquer pourquoi il a pris pour seconde épouse Grăjdana, la

¹⁰⁵ CDȚR, III, n° 763, p. 377, n° 818, p. 413–414 ; V. Brătulescu – R. Ilie, *Mănăstiri și biserici din județul Ilfov*, Bucarest 1935, p. 5 ; N. Stoicescu, *Repertoriul bibliografic al monumentelor feudale din București*, Bucarest 1961, p. 266–268 ; Ariadna Camariano-Cioran, *L'Épire et les Pays roumains*, Ioannina 1984, p. 45–53 ; Gh. Lazăr, « Boierii din Cocorăști », p. 17–19.

¹⁰⁶ Șt.D. Grecianu, *Istoricul unei bătrâne moșii boerești, Grecii*, éd. P.Șt. Grecianu, Bucarest 1910, p. 48 ; V. Brătulescu – R. Ilie, *op.cit.*, p. 5 ; N. Stoicescu, *Bibliografia localităților și monumentelor feudale din România, Țara Românească (Muntenia, Oltenia și Dobrogea)*, I : A-L, Mitropolia Olteniei 1970, p. 50.

¹⁰⁷ Stanca a amené des « Russes » dans son village de Poienari (dépt. de Teleorman) : *Colecția « Achiziții Noi ». Indice cronologic Nr. 25, I (sf. sec. XIII – 1685)*, éds. M.-D. Ciucă, S. Vătafu-Găitan, Bucarest 2002, n° 3071, p. 230.

¹⁰⁸ N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 158–159.

¹⁰⁹ N.A. Constantinescu, *Dicționar onomastic românesc*, Bucarest 1963, p. 406 ; N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 188. N. Djuvara, *Ce au fost boierii mari în Țara Românească ? Saga Grădiștenilor (secolele XVI – XX)*, Bucarest 2010, p. 67–70, tâche de démontrer que les boyards Grădișteanu descendaient des princes Basarab. L'auteur soutient que le logothète Vălcu de Orbeasca était le fils de Neagoe logothète de Orbeasca, mais n'indique aucune source pour étayer son affirmation : *ibidem*, p. 71–76.

¹¹⁰ L. Cotovanu, « Autour des attaches épirotes du futur prince de Moldavie Constantin Duca (XVII^e siècle) », dans *Studia Varia in Honorem Professoris Ștefan Ștefănescu Octogenarii*, éds.

filles de l'« Albanais » Miho Racotă grand spathaire, mentionné auparavant. L'un de ses petits-fils s'appelait Nica, nom caractéristique des immigrés balkaniques, épirotes notamment. Nica Grădișteanu a été le père de Bunea grand palatin, Ianache, Constantin chambellan et Grăjdana, celle-ci appelée d'après le nom de la grand-mère adoptive de son père. Une nièce de Nica Grădișteanu, la fille de son frère, a été l'épouse du grand spathaire Mihai Cantacuzino, alors qu'une autre a épousé Pană Negoescu grand logothète, le petit-fils du prince de Valachie Antonie de Popești (1669–1672) et arrière-petit-fils du marchand Mihai « grecul » de Târgșor¹¹¹.

Dumitru Buhuș grand trésorier (†1647, mars 15) a bénéficié lui aussi du droit d'amener des « gens d'un autre pays » sur ses domaines¹¹², tout comme son fils Neculai Buhuș grand logothète, qui a eu le droit de coloniser plusieurs de ses domaines avec « des gens étrangers du Pays Turc ou du Pays Polonais ou d'un autre pays »¹¹³. Bien que les Buhuș descendaient de boyards moldaves du XV^e siècle¹¹⁴, on constate leurs alliances multiples avec des boyards allogènes de leur temps. La mère du logothète Neculai Buhuș, Nastasia (de la famille Prăjescu), s'était remariée au grand échanson Ion Caraiman, originaire d'outre-Danube¹¹⁵. Neculai Buhuș lui-même avait épousé la fille du Rouméliote Mihail Fortuna grand écuyer (signé *Φουρτουνας κομυσος*) et il a marié sa propre fille Irina à Manolache Ruset grand palatin (signé *Μανολάκις Ρόσσετ βελ βόρνικος*)¹¹⁶, alors que sa sœur Anastasia fut l'épouse de l'Épirote Gheorghe Duca, qui a régné en Moldavie (1665–1666, 1668–

Cr. Luca, I. Căndea, Bucarest – Brăila 2009, p. 479, n. 55. Ghiorma logothète de Budeni tenait Vâlcul logothète pour son propre fils : DRH, B, XXIII, n° 393, p. 594–595.

¹¹¹ Selon I.C. Filitti, *Arhiva*, p. 172, le grand palatin Bunea, fils de Nica Grădișteanu, était le cousin de Preda Pârșcoveanu grand sénéchal, qui n'était autre que le petit-fils du grand trésorier Trufanda, mentionné déjà au cours de la présente enquête. Pour les boyards Grădișteanu, voir N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 188–191 ; N. Djuvara, *op. cit.*

¹¹² DRH, A, XXIII, n° 162, p. 198–199 ; A.V. Sava, *Documente – Orhei*, n° 93, p. 101 ; CDM, III, n° 236, p. 71 ; P. Zahariuc, *Țara Moldovei*, p. 405.

¹¹³ N. Iorga, *Studii și documente cu privire la Istoria Românilor*, VI, *Cărți domnești, zapise și răvașe*, Bucarest 1904 p. 85 ; M.D. Vlad, *Colonizarea*, p. 73, 74, 99, 114, 137, 138–139, 142, 143 ; P. Zahariuc, *op. cit.*, p. 386 et n. 19.

¹¹⁴ DIR, A, XVI/3, n° 207, p. 157–158 ; *Surete și izvoade (Documente slavo-române)*, II, éd. Gh. Ghibănescu, Iași 1907, n° 55, p. 130–137, avec commentaires, p. 137–141 ; N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 356, n. 1.

¹¹⁵ Pour les Caraiman de Moldavie, voir N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 297–298 ; G. Frank, « Grecii din Moldova – între integrare și asimilare (sf. sec. XVI – prima jumătate a sec. XVII). Modele de ascensiune socială », dans *Etnie și confesiune în Moldova medievală*, éd. I. Toderașcu, Iași 2006, p. 215–230.

¹¹⁶ N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 356–357, 400, 439 ; Fl. Marinescu, *Ρουμανικά έγγραφα του Αγίου Ορους. Αρχείο Ιεράς Μονής Ιβήρων*, I, Athènes 2002, n° 125, p. 149 ; pour les signatures, voir DRH, A, XXV, éd. N. Ciocan *et alii*, Bucarest 2003, n° 97, p. 103 ; DRH, A, XXVII, éd. N. Ciocan *et alii*, Bucarest 2004, n° 181, p. 168–16 ; I. Marinescu, « Copii de documente din diferite arhive (1557–853), VI, Acte moldovenești felurite », *Buletinul Comisiei Istorice a României* VIII (1929), n° 6, p. 75–77.

1672, 1678–1684) et en Valachie (1673–1678)¹¹⁷, et son frère, Lupașco Buhuș grand spathaire, fut le gendre de Iordache Cantacuzène grand trésorier¹¹⁸.

Ces quelques témoignages suffisent pour stipuler que le lignage des boyards Buhuș était bien ouvert vers les milieux rouméliotes et connectés par de multiples alliances aux immigrés de date récente. Leurs parentés « étrangères » ne sont, sans doute, qu'une voie parmi d'autres qui éclairent les connexions qui liaient la noblesse moldave avec l'espace de souveraineté ottoman, d'où l'on importait la plus grande partie de la main d'œuvre « étrangère ».

J'ai pu établir que Neculai Buhuș était la même personne que Drosie Buhuș grand logothète, dont le nom est caractéristique des milieux rouméliotes¹¹⁹. Les sources moldaves mentionnent Drosie (Drosea) Buhuș (<Δρόσιος <δροσιά = fraîcheur) en qualité d'*armaș* sous Istratie Dabija (1665–1668) et ensuite, en septembre 1666, comme grand logothète¹²⁰. Or, d'après les données recueillies par N. Stoicescu, à cette date, dans la fonction de grand logothète se trouvait Neculai Buhuș¹²¹. Il se peut donc que *Drosie* ne fût qu'un autre prénom de Buhuș grand logothète, *Neculai* étant son nom de baptême. On ignore comment avait-il acquis ce second prénom ou surnom, mais il renvoie encore aux liens du logothète avec les milieux grécophones.

Bien que les parentés rouméliotes des colonisateurs ci-dessus n'expliquent pas de manière directe le fait qu'ils avaient obtenu le droit d'amener des colons « étrangers » sur leurs domaines, elles ont tout de même le mérite de nous révéler qu'on a affaire, dans leurs cas, à des lignages connectés de multiples façons aux milieux sociaux sud-danubiens et à d'autres espaces voisins des Principautés. C'est

¹¹⁷ Pour les Duca, voir L. Cotovanu, « Autour des attaches épirotes », *passim*.

¹¹⁸ N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 357–358.

¹¹⁹ Bien d'autres Rouméliotes appelés du prénom *Drosea* ont vécu en Moldavie, à la même époque, tel Drosea prévôt de fourreurs de Iași (signé *Ιακωβος Δροσεα μαρτηρω τα ονοθεν, Δρωσως σταροστας μαρτηρω* : DPIOI, II, n° 67, p. 68–69, n° 270, p. 242–243), ou encore Drosu chambellan de Bralostița en Valachie, qui était le fils du *ban* Armega (<αρμεγάς = celui qui traite le bétail) : DIR, B, XVI/5, éd. I. Ionașcu, Bucarest 1952, n° 350, p. 334–335 ; DIR, B, XVII/1, Bucarest 1951, n° 102, p. 89–90, n° 361, p. 402–404, n° 362, p. 405–406 ; DRH, B, XXX, n° 282, p. 325 ; N. Stoicescu, *op.cit.*, p. 172. On rencontre le nom de famille *Armegas* à Serres, en Macédoine (en 1337), mais aussi en Épire (en 1609 et 1613/4), où le prénom *Drosos* était aussi fréquent : *Actes de Vatopédi*, II, *De 1330 à 1376*, éd. J. Lefort et alii, Paris 2006, n° 80 ; J.M. Floristan Imizcoz, *Fuentes para politica oriental de los Austrias. La Documentación Griega del Archivo de Simancas (1571–1621)*, I, Université de Léone, 1998, n° 13, p. 232–235 ; V.K. Spanos, « Οι οικισμοί της περιοχής των Ιωαννίνων και τα ονόματα των αφιερωτών τους στην πρόθεση 421 της Μονής της Μεταμορφώσεως των Μετεώρων (1592/93 – 19^{ος} αιώνας) », *Ηπειρωτικό Ημερολόγιο* (1999), p. 364.

¹²⁰ CDM, III, n° 880, p. 198–199, n° 1383, p. 300–301, où Drosie Buhuș grand logothète est mentionné comme étant propriétaire d'un vignoble situé tout près de Slobozia-Grecilor (*le lieu colonisé par des Grecs*) ; il y est dit que le vignoble a été planté par l'oncle du boyard Buhuș, Dima Știrbul.

¹²¹ N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 356–357.

sur le compte de ces connexions qu'on mettra l'acte de colonisation et d'importation de la main d'œuvre « étrangère ».

D'autres allogènes ou descendants d'allogènes ont participé à l'entreprise de colonisation rurale des Principautés, mais les sources ne précisent pas toujours s'ils avaient amené des « étrangers » à cette fin, bien que, ainsi que je l'ai montré en début de cette étude, l'intérêt était de coloniser les nouveaux villages surtout avec des « étrangers ». C'est le cas des peintres Dobre et Nichita de Moldavie (vers 1414–1419)¹²², d'Ion Caraiman grand échanson (†*ante* 1610, mars 22)¹²³ – le père adoptif de Neculai/Drosea Buhuș grand logothète (*supra*) –, de Nestor Pârvan (Pârvana) grand *armaș*¹²⁴, de Scărlet de Zorileni et de son beau-frère Tudorache¹²⁵, du marchand et haut dignitaire Constantin Baptista Vevelli, originaire de Crète (†1633)¹²⁶, du marchand Rustea de Galați¹²⁷ et de bien d'autres.

¹²² Les deux peintres ont été engagés par le prince Alexandru le Bon pour peindre deux églises du pays, en récompensant leur travail de deux villages entiers et du droit d'en fonder d'autres dans le périmètre frontalier des précédents : DIR, A, XIV–XV/1, p. 35–36 ; DRH, A, I, n° 39, p. 55–57 ; S. Ulea, « Gavril Uric, primul artist român cunoscut », *Studii și Cercetări de Istoria Artei. Seria Artă plastică* 11/2 (1964), p. 242. Un autre peintre, Ștefan, fut récompensé, pour son service fidèle, du droit de possession de quatre villages par Alexandru le Bon : voir DRH, A, I, n° 60, p. 87, et S. Ulea, *op. cit.*, p. 244, qui considère qu'on a affaire encore à un « étranger ». La liste des peintres balkaniques qui ont exercé leur métier dans les Principautés, sur initiative personnelle ou sur invitation princière, est assez longue : voir les données recueillies par D. Deligyannis, « Ἑλληνες ζωγράφοι στα ρουμανικά μνημεία (14^{ος} – 17^{ος} αι.) », *Σύμμεικτα* 9 (1994), p. 191–196 ; E. Drakopoulou, « Remarques sur la peinture post-byzantine dans les Pays roumains. Les peintres provenant de l'environnement grec », dans *Relations Gréco-Roumaines. Interculturalité et identité nationale*, éd. P.M. Kitromilidis, A. Tabaki, Athènes 2004, p. 149–163, avec 5 planches.

¹²³ DIR, A, XVII/2, n° 136, p. 110–112.

¹²⁴ Nestor Pârvan grand *armaș* a été propriétaire de deux lieux déserts, l'un reçu pour service fidèle de la part de Radu Mihnea, en 1617, et l'autre reçu, en 1618, sur sa propre demande, de la part des moines du monastère de Tazlău, pour y fonder un village et le faire peupler, y construire des moulins, des maisons et d'autres immeubles, à condition qu'après sa mort le village retourne dans la possession des moines. Nestor Pârvan déclarait avoir pris cette décision parce que ni lui, ni son épouse Anghelușa, n'avaient « ni frères, ni enfants, ni d'autres parents » qui auraient pu hériter de leurs biens : DIR, A, XXVII/4, n° 170, p. 131, n° 177, p. 137–138, n° 299, p. 235–236. Ce sont là des indices du fait qu'au moins Nestor Pârvana était un allogène. Selon N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 426, il a eu un neveu, Iane Pârvan, devenu grand *sluger* et burgrave. Il se peut que Iane Pârvan soit arrivé en Moldavie après la mort de son oncle. À l'époque où Iane Pârvan habitait en Moldavie, d'autres neveux de Nestor Pârvan y résidaient, tels Gheorghie et Cârste, avec leurs sœurs : DRH, A, XXII, 248, p. 278–279.

¹²⁵ DRH, A, XXI, n° 217, p. 273–274, n° 218, p. 275–277, n° 264, p. 332–333 ; CDM, II, éd. M. Regleanu *et alii*, Bucarest 1959, n° 837, p. 180. Scărlet de Zorileni descendait, par les femmes, du Rouméliote Cârstea Ghenovici grand palatin ; pour celui-ci, voir N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 299–300. Notons que son fils, Șerbu Scărlet grand écuyer, eut pour épouse la nièce de Neculai Buhuș grand logothète, dont il a été déjà question : *ibidem*, p. 357, 441.

¹²⁶ DIR, B, XVII/4, p. 125–127. Pour la famille et les carrières des Vevelli, voir N. Cazacu – M. Cazacu, « Istoricul bisericii Batiște din București », *Glasul Bisericii* XXIII/7–8 (1964), p. 777–882 ; N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 346–347 ; Cr. Luca, « Un protagonist al vieții politice și economice din Țările Române în primele decenii ale veacului al XVII-lea: Constantin Battista Vevelli » », *Argesis. Studii și comunicări. Istorie* XIII (2004), p. 195–202 ; *idem*, « La gestione familiare degli affari mercantili nel commercio internazionale riguardante l'area del Basso Danubio durante il XVII secolo :

B. COLONISATEURS ECCLÉSIASTIQUES : MÉTROPOLES, ÉVÊCHES, MONASTÈRES, ÉGLISES

Les actes princiers valaques et moldaves témoignent du fait que les monastères des Principautés, qui étaient les plus grands propriétaires terriens des lieux, ont reçu depuis au moins le milieu du XV^e siècle le droit de peupler des lieux en friche et des villages déserts avec des « étrangers ». En 1453, on l'a vu, le prince de Moldavie Alexandru le Bon (1400–1432) accordait au monastère de Iațco, situé près de la capitale de Suceava, le droit de fonder un village dans les environs du couvent avec des gens de « pays étrangers », qu'ils soient « Russes ou Grecs ou de n'importe quelle autre langue »¹²⁸. Cinq ans plus tard, Ștefan le Grand (1457–1504), exemptait de tout impôt princier les colons « de n'importe quelle nation qu'ils soient », installés dans les villages de Leucușani et Dragomirești, appartenant à la Métropole de Roman¹²⁹.

Ces témoignages permettent de supposer que, dans le cas de l'Église aussi, les princes danubiens ont développé une politique de colonisation rurale depuis le tout début de l'existence de leurs pays. Il se peut que le moine Nicodème de Valachie, arrivé lui-même des contrées serbes, vers 1360¹³⁰, a eu non seulement le droit de fonder ses deux monastères, Tismana et Vodița, mais aussi d'y amener des « poslușnici » et d'autres gens censés travailler pour le compte des couvents et à peupler leurs terres. L'hypothèse est confortée par le fait que les deux monastères

la fortuna dei Vevelli, dei Locadello e dei Pepanos », dans *La famiglia nell'economia europea secc. XIII – XVIII. The Economic Role of the Family in the European Economy from the 13th to the 19th Centuries*, *Atti della "Quarantesima Settimana di Studi"*, 6–10 aprile 2008, éd. S. Cavaciocchi, Florence 2009, p. 527–536 et 539, Annexe 1.

¹²⁷ CDM, III, n° 1013, p. 226 ; C.A. Stoide, « Negustorii din Șarhorod în Moldova », *Revista istorică română* V–VI (1935–1936), p. 385. Rustea de Galați était le frère du grand *medelnicer* Dediul de Galați, connu du nom de *Codreanu*, le fondateur du monastère de Nicoreștii-de-Sus qui figure dans la liste des colonisateurs ecclésiastiques (*infra*). Les sources indiquent que la fille de Rustea avait pour oncle le spathaire (futur grand *medelnicer*) Dediul (nom caractéristique des Épirotes), celui-ci étant le fils du marchand Șerbul « brăileanu » de Galați et de Fesa, la sœur du métropolitain de Moldavie Dosoftei, qui avait lui-même des ancêtres épirotes : P. Păltănea, « Informații privind comerțul orașului Galați în secolul XVII-lea », *Anuarul Institutului de Istorie « Al. Xenopol », Iași* IX (1972), p. 150, n. 62 ; *idem*, « Familia Doamnei Ana, soția lui Mihai Vodă Racovița », *Arhiva genealogică* I (VI)/3–4 (1994), p. 135, n. 22, où l'auteur doute du fait que Rustea, le père d'Anița, soit le même que le marchand Rustea de Galați. Pourtant la reprise du nom *Anița* dans la famille de Dediul grand *medelnicer* – son père avait une tante appelée de ce nom et Dediul lui-même a eu une fille Anița, qui est devenue l'épouse du prince Mihai Racovița Cehan (1703–1705) : pour ces filiations, voir toujours P. Păltănea, « Familia Doamnei Ana », p. 133–144. Pour les parentés épirotes du métropolitain Dosoftei, voir Mihaela Drăgoi, *Sfântul Dosoftei al Moldovei sau o viață în slujba Bisericii Ortodoxe*, Bucarest 2008, p. 43–49, qui réunit la bibliographie antérieure

¹²⁸ *Supra*, n. 40. Le monastère de Iațco bénéficiait du privilège de stavropégie patriarcale depuis la fin du XIV^e siècle : M. Cazacu, « À propos de Iațco de Suceava », *passim*.

¹²⁹ *Supra*, n. 43.

¹³⁰ E. Lăzărescu, « Nicodim de la Tismana și rolul său în cultura veche românească, I (până la 1385) », *Romanoslavica* 11 (1963), p. 237–285 ; A. Falangas, *Présences grecques*, p. 67–78.

possédaient – reste à voir dans quel régime (de propriété effective ou d’usufruit seulement) – une ville et une dizaine de villages dans « le Pays Serbe », reçus en donation de la part du knez de Serbie Lazar (1371–1389) et de son fils, le despote Stefan Lazarević, en 1406, donations confirmées par le roi Sigismond de Hongrie, vers 1428, et par Jean Hunyadi, en septembre 1444¹³¹. Ces possessions, situées sur les deux rives du Danube, devaient avoir créé un continuum social pour les moines de Tismana et de Vodița. Le fait que les moines des deux couvents ont, effectivement, amené des paysans pour coloniser certains de leurs domaines est suggéré par deux actes princiers plus tardifs. En 1505, Radu le Grand accordait l’exemption de tout impôt princier, à part la contribution au tribut annuel dû à la Porte et le service militaire, aux paysans qui allaient s’installer à Topești, domaine de Tismana, et à ceux qui y habitaient déjà¹³². Sous Constantin Brâncoveanu (1688–1714), le *skite* de Vodița, construit sur les ruines de l’ancien monastère de Nicodème, bénéficiait toujours du droit d’amener des « Serbes hongrois d’un autre pays »¹³³. Il est fort probable que ces deux documents soient l’écho de privilèges plus anciens.

On notera, pour la première fois d’ailleurs, que du total des 64 monastères et autres institutions ecclésiastiques recensés en tant que colonisateurs de villages avec des « étrangers », 38 monastères (59%) étaient soit situés en territoire ottoman (Lipnic), soit investis du statut de stavropégies patriarcales (Mărgineni de Valachie et Iațco de Moldavie), soit étaient dédiés à titre de métôches aux Patriarcats « grecs » et à des monastères situés à l’extérieur des Principautés, dont une bonne partie bénéficiaient à leur tour du statut de stavropégies patriarcales¹³⁴ : 21 pour la Valachie et 17 pour la Moldavie (*Annexe*, Tableau B). Cette constatation permet d’établir un lien entre l’administration de ces métôches par des moines arrivés depuis les monastères bénéficiaires et la colonisation d’une partie de leurs propriétés foncières avec des paysans « étrangers ». À la lumière des sources consultées, ces paysans ne pouvaient arriver que des régions voisines aux Principautés, s’agissant, au Sud, du voisinage large de la partie occidentale de l’Empire ottoman et, à l’Ouest, Nord et Est, des régions frontalières de la Transylvanie, du Royaume de

¹³¹ DRH, B, I, n° 31, p. 67–70, n° 62, p. 118–122, n° 97, p. 168–171, et commentaires chez M. Coman, *Putere și teritoriu. Țara Românească medievală (secolele XIV – XVI)*, Iași 2013, p. 246–249 ; *idem*, « Podunavia și relațiile româno-muntene în secolele XIV – XVI », dans *Istoria, utopie, amintire și proiect de viitor. Studii de istorie oferite Profesorului Andrei Pippidi la împlinirea a 65 de ani*, eds. R. Păun, O. Cristea, Iași 2013, p. 244–249.

¹³² DIR, B, XVI/1, n° 23, p. 28–29 ; DRH, B, II, eds. Șt. Ștefănescu, O. Diaconescu, Bucarest 1972, n° 33, p. 76–77.

¹³³ T. Simedrea, « Mănăstirea Vodița. Glosă pe marginea unui document inedit », *Biserica Ortodoxă Română* LXV/1–3 (1947), p. 75–76.

¹³⁴ Pour l’émergence de la pratique de dédicace des lieux de culte valaques et moldaves à titre de métôches vers des monastères « étrangers », au milieu du XVI^e siècle, et son lien avec l’immigration balkanique dans les deux pays, voir L. Cotovanu, « Aux débuts de la dédicace des lieux de culte “roumains” envers le Mont-Athos (seconde moitié du XVI^e siècle) : entreprise publique ou privée ? », communication dans le cadre du VII^e Congrès International « Η εζακτινώση του Αγίου Όρους στον Ορθόδοξο κόσμο: τα μετόγια », Thessalonique, 21, 22 και 23 Νοεμβρίου 2014, sous presse.

Pologne ou encore du Pays des Cosaques, peuplées par des sujets orthodoxes. On peut donc supposer que des solidarités communautaires ont existé entre les moines administrateurs des monastères dédiés et les colons « étrangers » de leurs villages, solidarités appuyées sur l'origine géographique commune des parties impliquées.

Qui plus est, certains des monastères dédiés, administrés par des moines allogènes, avaient pour fondateurs des dignitaires originaires d'outre-Danube, en règle générale des régions où ils avaient dédiés leurs fondations religieuses. C'est le cas des monastères de Nucet, en Valachie, fondé au carrefour des XV^e – XVI^e siècles par le burgrave Gherghina, originaire de Serbie, et dédié par ses descendants à Dousikon, en Thessalie¹³⁵ ; Stelea de Bucarest, métoche du monastère athonite d'Iviron, fondé par le spathaire Stelea (<gr. *Στέλιος*), dont le nom renvoie à son origine d'un espace de langue grecque¹³⁶ ; Banu de Buzău, métoche de Dousikon, fondé et dédié par le grand trésorier Andronic Cantacuzène, qui avait des proches parents en Thessalie¹³⁷ ; Bradu (Buzău), fondé par un petit-fils de l'« Albanais » Frăcea et dédié par ses descendants au monastère épirote de Molyvdoskepastos¹³⁸ ; Ciolanu, la fondation des boyards Sorescu de Buzău, dédiée à Dousikon¹³⁹ ; Cotroceni de Bucarest, fondé par le prince Șerban Cantacuzène et dédié aux 20 monastères du Mont-Athos¹⁴⁰ ; Sinaia (dépt. de Prahova), érigé par le grand spathaire Mihai

¹³⁵ I.C. Filitti, *Arhiva*, n° 123, p. 32 ; CDȚR, V, n° 85, p. 54 ; *Bibliografia localităților și monumentelor feudale din România, Țara Românească (Muntenia, Oltenia și Dobrogea)*, II : M-Z, Mitropolia Olteniei 1970, p. 450–451. Pour le burgrave Gherghina et ses liens avec l'espace serbe, voir N. Stoicescu, *Dicționar*, p. 21 ; Gh. Balș, « O biserică a lui Radu cel Mare în Serbia, la Lopușnia », *Buletinul Comisiei Monumentelor Istorice* IV (1911), p. 194–199 ; E. Turdeanu, « Din vechile schimburi culturale dintre români și jugoslavi », *Cercetări Literare* III (1939), p. 146, 151, 189, 190 ; M. Cazacu – Ana Dumitrescu, « Culte dynastique et images votives en Moldavie au XV^e siècle. Importance des modèles serbes », *Études balkaniques* XV (1990), p. 51.

¹³⁶ N. Stoicescu, *Repertoriul – București*, p. 312–313.

¹³⁷ N. Stoicescu, *Bibliografia*, I, p. 112–113. La tante paternelle d'Andronic Cantacuzène (†1601) était mariée à Trikkala ; elle était la mère de Nikiphoros Paraschis, connu pour avoir été le *locum tenens* du Patriarcat de Constantinople à la fin du XVI^e siècle : Mét. Athénagoras, « Ο Σοφός Διδάσκαλος και ιερομόρτυς Νικηφόρος Παράσχος ο Καντακουζηνός », *Γρηγόριος ο Παλαμάς* 20 (1936), p. 9 ; N. Iorga, « Nichifor Dascălul, exarh patriarhal și legăturile lui cu țările noastre », *Analele Academiei Române. Memoriile Secțiunii Istorice*, II^e série, XXVII (1904–1905), p. 185, qui a compris que Nicéphore était le petit-fils de Michel Cantacuzène Shaïtanoglou – alors qu'il était son neveu –, erreur reprise par Șt. Andreescu, « Exarhul patriarhal Nichifor Dascălul, cneazul Constantin Vasile de Ostrog și Mihai Viteazul », dans *idem, Restitutio Daciae*, III, *Studii cu privire la Mihai Viteazul*, Bucarest 1997, p. 82, n. 3.

¹³⁸ L. Cotovanu, « La famille Căndescu-Mihălcescu », *passim*, avec sources et bibliographie.

¹³⁹ CDȚR, III, n° 515, p. 256 ; DRH, B, XXIV, n° 300, p. 400 ; DRH, B, XXV, éds. D. Mioc *et alii*, Bucarest 1985, n° 336, p. 373–377 ; N. Stoicescu, *Bibliografia*, I, p. 173. Les boyards Sorescu étaient les proches parents du chambellan Jipa de Vernești, le neveu du métropolit de Valachie Luc de Chypre, voir I.C. Filitti, « Vlădica Luca (†1629) strămoș al poetului buzoian Cârlova », *Revista istorică română* III/2–3 (1933), p. 2–26.

¹⁴⁰ N. Stoicescu, *Repertoriul – București*, p. 188–192, et, plus récemment, Mariana Lazăr, « Spre folosul acestei sfinte case ». *Constituirea și evoluția domeniului mănăstirii Cotroceni (secolele XVII – XIX)*, Brăila 2012.

Cantacuzène¹⁴¹. C'est aussi le cas des monastères de Moldavie Dealul-Mare, fondé par le Rouméliote Iane Hadâmbul chambellan et dédié au Patriarcat de Jérusalem¹⁴² ; Hlincea, fondé par le grand spathaire Zotos Tzigaras de Ioannina et achevé par le prince Vasile Lupu Coci d'Arvanitochori, métoche du monastère athonite de Dionysiou et ensuite du monastère épirote de Drianou et finalement du Patriarcat de Jérusalem¹⁴³ ; Trei-Ierarhi (*Trois-Hiérarques*) et Copou de Iași, fondés par Vasile Lupu et ses proches parents, l'un métoche des 20 monastères athonites et l'autre du monastère athonite de Karakalou¹⁴⁴ ; Cetățuia¹⁴⁵ et St-Jean-Baptiste de Iași, fondés par l'Épirote Gheorghe Duca, l'un métoche du Patriarcat de Jérusalem et l'autre du monastère épirote de Drianou¹⁴⁶ ; Nicoreștii-de-Sus, fondé par le grand *medelnicer* Dediul et dédié à Jérusalem¹⁴⁷. Il se peut qu'on ait affaire, dans certains cas du moins, à de longues traditions de migration entretenues par les ktitors, les moines administrateurs des métoches et les colons des villages appartenant aux monastères dédiés.

Signalons également les cas des dignitaires allogènes ou descendants d'allogènes qui, après avoir colonisé un village avec des « étrangers », l'ont offert en donation à un monastère dédié à titre de métoche vers l'extérieur du pays. Ainsi a procédé Antonie *cămăraș* (signé *Αντωνιος κάμαρας μαρτυρας*) qui, en 1621, a reçu le droit de repeupler avec des « étrangers » le lieu désert dit Groșanii-Trifului¹⁴⁸. Onze ans plus tard, le *cămăraș* Antonie a fait donation du nouveau village au monastère Banu de Buzău, métoche de Dousikon, en Thessalie¹⁴⁹. De même a procédé le grand chambellan Ianache Caragea qui, après avoir colonisé son village de Vaideei, en Valachie, avec « des Russes et des Moldaves », « étrangers d'autres pays »¹⁵⁰, l'a donné à sa propre fondation, le monastère dit Slobozia-lui-

¹⁴¹ N. Stoicescu, *Bibliografia localităților și monumentelor feudale din România, Țara Românească (Muntenia, Oltenia și Dobrogea)*, II : M–Z, Mitropolia Olteniei 1970 p. 579–580.

¹⁴² N. Stoicescu, *Repertoriul bibliografic al localităților și monumentelor medievale din Moldova*, Bucarest 1974, p. 247–248 ; C. Cihodaru – Gh. Platon, *Istoria orașului Iași*, I, Iași 1980, p. 155, 162.

¹⁴³ N. Stoicescu, *Repertoriul – Moldova*, p. 453–455 ; L. Cotovanu, « Le diocèse de Dryinoupolis », p. 245, 249–252.

¹⁴⁴ N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 480–485.

¹⁴⁵ *Ibidem*, p. 441–444.

¹⁴⁶ *Ibidem*, p. 465–466 ; L. Cotovanu, *op. cit.*, p. 297 sq.

¹⁴⁷ Le monastère de Nicoreștii-de-Sus existait déjà à la fin du XVII^e siècle : CDM, V, éd. M.-D. Ciucă, Bucarest 1985, n° 378, p. 99. I. Neculce, *Letopisețul Țării Moldovei*, p. 187, désigne le *ktitor* Dediul grand *medelnicer* comme étant un « arbănaș » ; pour ce boyard, voir *supra*, n. 127.

¹⁴⁸ Les villageois de Groșanii-Trifului, libres autrefois, ont été contraints par Michel le Brave de vendre leur liberté personnelle et, de ce fait, le village a été intégré au domaine princier. Depuis, les villageois ont fuit le village et le prince Radu Mihnea l'a vendu, en 1621, à Antonie *cămăraș*, lui accordant le droit d'y ramener les paysans enfuis et d'autres encore, des « étrangers », pour le repeupler : DIR, B, XVII/4, n° 33, p. 30–31, n° 46, p. 43–44, n° 157, p. 146–147, n° 456, p. 446–447 ; Fl. Constantiniu, « Din politica socială a unui prefănarot (Radu Mihnea) », dans *Stat, Societate, Națiune. Interpretări istorice*, éd. N. Edroiu, A. Răduțiu, P. Teodor, Cluj-Napoca 1982, p. 215, n. 10.

¹⁴⁹ DRH, B, XXIII, n° 400, p. 600–604 ; DRH, B, XXX, n° 78, p. 105–109. Il y a fait au moins une autre donation : DRH, B, XXXI, n° 121, p. 137.

¹⁵⁰ DIR, B, XVII/2, n° 239, p. 263–265 ; DRH, B, XXIII, n° 12, p. 24–27 ; M.D. Vlad, *Colonizarea*, p. 68, 70, 102, 122, 126, 127, 134, 155, 161.

Enache, dédié par lui-même à Jérusalem¹⁵¹. L'Épirote Condre grand douanier, après avoir colonisé le lieu désert de Șivița (dépt. de Iași)¹⁵², l'a dédié au monastère de Galata, métoche du Patriarcat de Jérusalem¹⁵³.

Il y a aussi certains villages colonisés dont le droit de propriété était partagé entre un monastère dédié et un dignitaire allogène ou un autre métoche. Le lieu désert d'Albești (dépt. de Buzău), par exemple, appartenait au monastère Banu, le métoche de Dousikon. En 1617, les moines de Banu recevaient le droit de le faire coloniser avec des « étrangers d'autres pays », « Serbes, Albanais, Hongrois, Moldaves ou Valaques de ce pays [*i.e.* de Valachie] »¹⁵⁴. Un acte émis en 1640 nous apprend que Radul Răgep et ses fils, Ghiorghe et Toma étaient propriétaires dans le même village d'Albești. Ils vendaient à cette date leur parti au grand écuyer Radul de Căndești – lointain descendant d'un « Albanais » –, qui l'a dédiée à sa propre fondation, le monastère de Bradu, métoche de Molyvdoskepastos de la Pogoniani épirote¹⁵⁵.

Ces liens entre colons allogènes, monastères dédiés, moines administrateurs et ktitors/propriétaires laïques allogènes ou descendants d'allogènes renvoient encore à des éventuelles solidarités communautaires et traditions d'émigration depuis les mêmes régions sud-danubiennes vers la Valachie et la Moldavie. Dans cette logique s'inscrivaient sans doute les villages colonisés de Șegarcea (dépt. de Dolj) et de Băneasa (dépt. de Vlașca), appartenant l'un au Patriarcat d'Alexandrie¹⁵⁶ et l'autre au monastère de Lipnic, situé outre-Danube. À n'en pas douter que les moines de Lipnic avaient amené sur leur domaine de Băneasa des paysans des environs de leur monastère, sinon de leurs propres terres situées dans l'espace ottoman, bien que le prince Grigore Ghica (1660–1665, 1672–1673) et plus tard Constantin Brâncoveanu (1688–1714) lui aient accordé le droit de faire venir « des gens étrangers, Serbes, Grecs, Albanais, Moldaves ou Hongrois »¹⁵⁷, en reprenant une formule diplomatique consacrée au fil du temps.

¹⁵¹ M.D. Vlad, *Colonizarea*, p. 122, 123, 127, 161–162.

¹⁵² DIR, A, XVII/4, n° 315, p. 257–258, n° 378, p. 307 ; M.D. Vlad, *op. cit.*, p. 137, 142.

¹⁵³ DRH, A, XXV, n° 23, p. 25–26, n° 24, p. 26–28.

¹⁵⁴ DIR, B, XVII/4, n° 45, p. 42–43, n° 578, p. 561–563

¹⁵⁵ CDȚR, V, n° 200, p. 97–98 ; DRH, B, XXX, n° 175, p. 214–215, n° 186, p. 227–228, n° 251, p. 304–305. Il est difficile d'établir si Radul Răgep était apparenté au créancier Răgep Baltagi ou à Regep Celebi de Valachie, ses contemporains : pour ceux-ci, voir CDȚR, III, n° 734, p. 365 ; DRH, B, XXII, n° 333, p. 635–637 ; DRH, B, XXV, n° 401, p. 440, n. 413, p. 457–459. Son patronyme/surnom Răgep indique pourtant qu'il tirait ses racines d'outre-Danube.

¹⁵⁶ DIR, B, XVII/4, n° 593, p. 579 ; DRH, B, XXI, n° 55, p. 96–100 ; CDȚR, VI, éds. M.-D. Ciucă, S. Vătafu-Găitan, Bucarest 1993, n° 385, p. 157. On retrouve à Șegarcea, vers 1624–1636, un prêtre appelé du nom serbe de Iovan : P. Zahariuc – Fl. Marinescu, *Documente românești din arhiva mănăstirii Xenofon de la Muntele Athos*, Iași 2010, n° 3, p. 53.

¹⁵⁷ P. Zahariuc, « „În mijlocul străinătății” ». Două hrisoave de danie pentru mănăstirea Lipnic din Bulgaria », dans *idem*, *De la Iași la Muntele Athos. Studii și documente de istorie a Bisericii*, Iași 2008, p. 211 et n° 1, p. 215–218 (1663, juin 10) ; T. Bulat, « Daniile lui Constantin Brâncoveanu pentru Orientul orthodox », *Biserica Ortodoxă Română LXXXII/9–10* (1964), p. 939–940 (1702, juillet 7).

*

La présence concentrée des allogènes et de leurs descendants dans les domaines de la finance, de la diplomatie, du commerce et des armes, dans les Principautés¹⁵⁸, indique qu'ils répondaient à un sérieux manque de ressources humaines spécialisées dans telle ou telle branche de l'administration locale, qui tendait à se diversifier au fur et à mesure du développement de l'appareil bureaucratique et de la centralisation (inachevée) de l'État. Cela laisse entrevoir, à côté des moteurs sociaux de propulsion des migrants vers les Principautés (solidarités lignagères, communautaires, socioprofessionnelles), des voies institutionnelles (princières et ecclésiastiques) de pénétration dans les divers secteurs politico-administratifs locaux. L'accès aux offices passait par la décision du souverain, qui était intéressé à attirer des effectifs humains utiles à la seigneurie et au pays. Ce fut aussi sur l'initiative des princes régnants qu'une partie des villes moldaves ont été colonisées avec des artisans et des marchands allogènes (XIV^e – XV^e siècles), qu'une politique de colonisation rurale avec des paysans « de n'importe quelle langue et d'autres pays » a été mise en place, que d'importants contingents militaires (valets d'armes et mercenaires) ont été recrutés dans les régions avoisinantes. La dépendance canonique des Églises danubiennes du Patriarcat de Constantinople a permis les visites répétées et de longue durée des hauts prélats allogènes dans les Principautés, alors que la pratique de la dédicace de métoches vers l'extérieur des deux pays a facilité l'immigration des moines et fort probablement de leurs proches aussi. Tout indique que le pouvoir de prise de décision du prince par rapport à ses sujets arrivés d'ailleurs était conditionné par *la force des solidarités sociales, le manque d'effectifs humains dans les domaines de compétences spécifiques* et, à partir du milieu du XVI^e siècle, par *le poids de la domination politique et économique ottomane* sur les deux pays d'accueil.

On entend donc que l'importation de la main d'œuvre (paysans et autres travailleurs spécialisés), pour le besoin démographique et fiscal local, a été, dès les débuts d'existence étatique des Principautés, une entreprise publique, au niveau de la décision et de la répartition des privilèges. Quant à la mise en pratique de cette politique, c'était aux bénéficiaires d'assurer, de leurs propres moyens, le coût et la logistique de recrutement et de déplacement des futures contribuables. Or, comme l'enquête ci-dessus le montre, les bénéficiaires étaient eux-mêmes, le plus souvent, soit des immigrés, soit des descendants d'immigrés, soit des proches parents d'immigrés, soit encore des lieux de culte administrés par des moines « étrangers ». Il s'agissait, en somme, d'individus (laïcs ou membres du clergé) pris dans des

¹⁵⁸ R. Păun, « Les grands officiers d'origine gréco-levantine en Moldavie au XVII^e siècle. Offices, carrières et stratégies de pouvoir », *Revue des études sud-est européennes* XLV/1–4 (2007), p. 153–195 ; L. Cotovanu, *Migrations et mutations identitaires*, I^{ère} partie ; *eadem*, « Despre ctitorii arbănași », *passim*.

réseaux de solidarités (lignagères, communautaires, socioprofessionnelles) qui s'étendaient bien au-delà des limites politico-administratives des Principautés, reliant ainsi l'espace d'arrivée avec celui de départ. Du fait de cette ouverture sociale, mais aussi économique, par la force de la dépendance des Principautés des puissances voisines, l'on comprend que la mise en pratique des politiques de colonisation et d'importation de la main d'œuvre « étrangère » a suivi, au fil des trois siècles pris en compte ici, les itinéraires, d'une part, des dépendances institutionnelles (politiques et ecclésiastiques) et, de l'autre, des réseaux de solidarités sociales. Si, jusqu'au milieu du XVI^e siècle, le recrutement des nouveaux contribuables se faisait en « Pays Hongrois », en Ruthénie et dans les espaces sud-slaves principalement, avec l'intégration des Principautés dans l'espace politique et économique ottoman, avec aussi l'augmentation flagrante de l'émigration des sujets grecophones du sultan vers les deux pays, on s'attend à ce que la main d'œuvre agricole et domestique soit importée surtout d'outre-Danube et notamment des diocèses dépendants du Patriarcat de Constantinople : Vidin, Cernavoda, Silistra, Târnovo, Sofia, Varna, Sozopolis, Macédoine, Épire, Thessalie. Il s'agit des espaces qui concentraient les lieux de départ des migrants et les lieux de culte qui ont bénéficié le plus des donations et des dédicaces de métroches érigés dans les Principautés¹⁵⁹.

Les sources dont on dispose à ce jour ne livrent pas d'informations sur la façon concrète dont procédaient les colonisateurs pour faire venir les colons des pays voisins sur leurs propres domaines. Se chargeaient-ils eux-mêmes ou dépêchaient-ils leurs agents administratifs, connaisseurs des lieux, pour chercher des paysans disposés à changer de résidence ? Ou encore l'annonce d'un nouvel recrutement se diffusait-elle de bouche à oreille, jusque dans des contrées plus ou moins éloignées ? Comment s'opérait le transfert des colons d'une circonscription administrative ottomane vers la Valachie et la Moldavie – fallait-il disposer de l'autorisation des instances locales (le juge, l'administrateur) ?

Les émetteurs des documents ne se souciaient pas d'en apporter des réponses, justement parce que la gestion de l'acte pratique de colonisation incombait aux bénéficiaires du droit d'importer de la main d'œuvre. On se contentera ici de conclure que les souverains valaques et moldaves avaient trouvé dans la colonisation rurale avec des « étrangers » un moyen propice et peu coûteux pour le Trésor public de rémunérer les services fidèles de leurs délégués de pouvoir – étant souvent eux-mêmes des allogènes – ou de subventionner les monastères et les

¹⁵⁹ L. Cotovanu, « Des Principautés danubiennes au Mont-Athos. Retour vers une patrie élargie (XVI^e – XVII^e siècles) », dans *Αγιορειτική Εστία. ΣΤ' Διεθνές Επιστημονικό Συνέδριο «Το Άγιον Όρος στο 15^ο και 16^ο αιώνα». Πρακτικά Συνεδρίου*, Thessalonique 2012, p. 165–179 ; *eadem*, « L'émigration sud-danubienne vers la Valachie et la Moldavie et sa géographie (XV^e – XVII^e siècles) : la potentialité heuristique d'un sujet peu connu », *Cahiers balkaniques*, INALCO, Paris, 42 (2014), mis en ligne le 21 mai 2014, URL : <http://ceb.revues.org/4772> ; *eadem*, « Despre ctitorii arbănași », *passim* ; *eadem*, « Aux débuts de la dédicace ».

autres institutions ecclésiastiques du pays sans porter atteinte au contingent des contribuables du pays. Une fois la terre fournie au bénéficiaire ou déjà possédée par celui-ci en vertu d'acquisitions plus anciennes, c'était au propriétaire du domaine d'en assurer, sur autorisation princière, les dépenses et l'organisation du (re)peuplement.

À ce stade de la recherche et dans l'état de pénurie des témoignages écrits, on ne peut que se demander si les moines administrateurs des métoches valaques/moldaves n'amenaient sur les domaines à coloniser des paysans et d'autres employés recrutés sur les terres qu'ils avaient en usage dans l'Empire ottoman. Car il est bien connu que l'Église orthodoxe eut le droit de conserver ses terres à l'époque ottomane, à titre de propriété ou d'usage seulement (après la réforme fiscale de Selim II, dans les années 1566–1571)¹⁶⁰. Cette question, avancée ici à titre d'hypothèse, ouvre des nouvelles perspectives d'investigation et permet notamment de relier les pratiques de colonisation rurale avec des « étrangers », attestées dans les Principautés, au déplacement de la main d'œuvre d'un domaine à l'autre et à la colonisation avec des paysans amenés de plus loin pratiqués par les monastères « grecs » dans la juridiction ottomane¹⁶¹.

Pour ce qui est des colonisateurs laïcs, issus eux-mêmes de l'immigration ou connectés de multiples façons au flux migratoire orienté depuis les régions balkaniques vers les Principautés, on se demandera si les espaces de recrutement des colons ne doivent pas être recherchés dans les limites de l'*autonomie administrative et judiciaire* dont bénéficiaient maintes communautés orthodoxes disséminées entre l'Adriatique, la Macédoine et la Thessalie. J'ai évoqué ailleurs ces espaces d'autonomie et supposé que les sujets chrétiens concernés bénéficiaient d'une certaine liberté de déplacement à l'intérieur de l'Empire et vers d'« autres pays »¹⁶². C'étaient là, peut-être, les lieux de départ tant des élites (passées par les villes en plein développement) que des laboureurs de la terre, dont l'absence était assumée et les tâches redistribuées par le reste de la communauté de droits et d'obligations. Espérons que les chercheurs qui ont accès aux sources ottomanes donneront gain de cause à cette nouvelle hypothèse de travail.

Enfin, je voudrais clore en évoquant un ancien préjugé historiographique, qui voudrait qu'il n'ait eu que d'émigration balkanique de fortune vers les

¹⁶⁰ Pour la réforme de Selim II, qui marque un changement de statut juridique dans la possession monastique de la terre et des laboureurs, voir notamment Al. Fotić, « Konfiskacija i prodaja manastira (crkava) u doba Selima II – problem crkvenih vakufa », *Balkanica* 27 (1996), p. 45–77 ; *idem*, « Sveta Gora u doba Selima II », *Hilandarsi Zbornik* 9 (1997), p. 143–162 ; *idem*, « The Official Explanation for the Confiscation and Sale of Monasteries (Churches) and their Estates at the Time of Selim II », *Turcica* XXVI (1994), p. 33–54 ; Eugenia Kermeli, « The Confiscation and Repossession of Monastic Properties in Mount Athos and Patmos Monasteries, 1568–1570 », *Bulgarian Historical Review* XXVIII/3–4 (2000), p. 39–53.

¹⁶¹ Voir à ce propos l'étude de I. Papangelos, « Τα αγιορειτικά μετόχια ως συντελεστές ιδρύσεως νέων χωριών στην Χαλκιδική Χερσόνησο », dans les *Actes du IX^e Congrès International « Η εξακτίωση του Αγίου Όρους στον Ορθόδοξο κόσμο: τα μετόχια »*, Thessalonique, 21, 22 και 23 Νοεμβρίου 2014, en cours de publication.

¹⁶² L. Cotovanu, « L'émigration sud-danubienne », p. 7–8 ; *eadem*, « Despre ctitorii arbănași », p. 686–691.

Principautés, portée par les archontes, les marchands et le clergé notamment. Or, le déplacement de la main d'œuvre agricole, énoncé dans la présente étude, s'inscrit dans les mailles d'un système hiérarchisé de pouvoirs et de gestion des ressources humaines et matérielles qui entraîne dans sa dynamique toutes les couches sociales. Tout comme la classe dirigeante des Principautés (noblesse de haut rang ou de rang inférieur), la paysannerie locale (libre ou asservie) n'était pas toute « autochtone » et « roumaine » (dans le sens où les deux catégories se confondent). Tous les allogènes qui s'y sont installés n'ont pas fait fortune, ni connu une quelconque ascension sociale. Certes, nombreux ont été les immigrés qui ont dépassé leur condition sociale de départ et accédé à des privilèges, même certains parmi les paysans et les domestiques, mais il faut envisager que tout aussi nombreux ont été ceux qui ont perdu même leur liberté personnelle. Il n'est pas rare de rencontrer dans les sources locales du XVII^e siècle des individus portant les signes d'une appartenance *autre*, venue d'ailleurs, qui se sont vus contraints de vendre leur liberté – parfois à des propriétaires « compatriotes » – et intégrer les rangs sociaux et fiscaux des paysans asservis. Pour ne citer que quelques exemples, en novembre 1628, un groupe de paysans de Siliștioara (dépt. de Romanați), dont Dumitru « grecul », vendaient leur liberté à Nicola grand trésorier de Ioannina¹⁶³. La même année, Gherghie « grecul » du village de Piersica (dépt. de Ialomița) rachetait sa liberté et s'affranchissait ainsi du servage¹⁶⁴. D'autres cas font grossir la liste des paysans asservis allogènes ou descendants d'allogènes, tels Stiriian et les fils de Gheorman, « rumâni » de Calopăr (dépt. de Jiu)¹⁶⁵, Stavăr de Izbiceni¹⁶⁶ et Stavru de Studenița (dépt. de Romanați)¹⁶⁷, Dumitru « sârbul » et ses co-villageois Oprea, fils de Popoviciu, Ghiurman, fils de Ciuhul, Grama, Iuovan et ses frères Dănilă, Stanciul et Drăgoi, tous étant des paysans asservis de Dârvariul (dépt. de Mehedinți) portant des signes d'appartenances « étrangères »¹⁶⁸.

La colonisation rurale avec des « étrangers » nous rappelle que lorsqu'on cherche à reconstituer les divers aspects de l'histoire des Principautés de Valachie et de Moldavie, c'est à des pays socialement ouverts vers les espaces de leurs propres dépendances politiques et économiques qu'on a affaire.

¹⁶³ Les noms des villageois en question sont des plus répandus sur les deux rives du Danube (Neagul Baraghină, Toma, Șerbu, Puicul, Marco, Cârstea, Badea, Radul et un autre Radul Bogzăi, Buia, Bana, Fiera, Radul Racea, Voico Cochii, Lupul et Tatomir) : DRH, B, XXII, n° 183, p. 366–367.

¹⁶⁴ DRH, B, XXII, n° 110, p. 238–243.

¹⁶⁵ DRH, B, XXXV, n° 326, p. 345–346.

¹⁶⁶ Les autres paysans asservis du village s'appelaient Petrișor, père d'Avram, Dobre, Petco et Neacșul, puis Diica et son frère Stoica, avec leurs fils Radoslav, Istratie et Filip, encore Vlăinul avec son fils Neagoe, Pătru avec ses fils Radul, Stoica et Vlăinea, Liica fils de Braico : DRH, B, XXXII, n° 222, p. 243–246.

¹⁶⁷ DRH, B, XXIII, n° 125, p. 22–227, n° 248, p. 398–399.

¹⁶⁸ En fait, les autres paysans de Dârvariul n'ont rien de spécifiquement ou exclusivement « roumain »/« autochtone », à en juger d'après leurs noms si communs aussi sur l'autre rive du Danube : DRH, B, XXI, n° 116, p. 228–233.

ANNEXES

A. Colonisateurs laïcs (1400–1714)

Valachie	Moldavie
<p>Antonie <i>cămăraş</i> ; Bărbat Micleuş ; Constantin Baptista Vevelli grand échanton ; Costin chambellan, « homme de la maison princière » ; Dragomir grand palatin de Plăviceni ; Dumitrachi Cantacuzino <i>vlastelin</i> ; Duşman ; Ghiorghie <i>căpitan de unguri</i> ; Habitants du village de Cerneţ (dépt. de Mehedinţi), probablement des valets d'armes (<i>slujitori</i>) ; Iane, gendre de Badea de Brăila ; Mihai « grecul » de Târgşor, marchand ; Michel le Brave, prince de Valachie ; Nichifor <i>jupan</i> ; Radu Cocorăscu grand logothète ; Stanca, épouse de Grigore Grădişteanu ; Trufanda grand trésorier.</p>	<p>Alexandru <i>beizadea</i>, fils du prince Antonie Ruset ; Bucium burgrave ; Condre grand douanier ; Constantin Cunupi grand <i>armaş</i> ; Dăian, serviteur princier (<i>slugă domnească</i>) ; Duma Negru ; Dumitraşco <Şoldan> sénéchal ; Dumitru Buhuş trésorier ; Dumitru grand trésorier ; Cernat <i>ploscar</i> ; Şteful Cernătescul (frère du précédent) ; Enache Cunupi <i>sluger</i>, chambellan II ; Eni <i>cafegiu</i> ; Giurgiu « ungureanul » ; Gligorie grand sénéchal ; Grumazea <i>căpitan de oşti</i> ; Ianache Caragea grand chambellan ; Ionaşco Cristian ; Iordache Cantacuzène grand trésorier ; Lupaşcu Murguleţ <i>rohmistru</i> ; Mihai Cantacuzino grand spathaire ; Neculai Buhuş grand logothète ; Nicoară Sârbescul ; Rustea marchand de Galaţi ; Sas ; Şeptilici <i>armaş</i> ; Ştefan Scărlet ; Sterie <i>căpitan</i> ; Tăutul spathaire ; Vasile Lupu Coci, haut dignitaire puis prince ; Vasile Onescu centenier (<i>iuzbaşa</i>) ; Vasile Pleşca III^e logothète.</p>

B. Colonisateurs ecclésiastiques (1400–1714)

Valachie	Moldavie
<p>Évêché de Buzău ; Monastère de Banu (Buzău), métoche du monastère de Dousikon, en Thessalie ; Monastère de Bradu, métoche du monastère de Molyvdoskepastos, à Pogoniani ; Monastère de Ciolanu, métoche du monastère de Dousikon, en Thessalie ; Monastère de Cotroceni, métoche des 20 monastères du Mont-Athos ; Monastère de Cozia ; Monastère de Dan trésorier de Colentina, dit <i>de Mărcuța</i>, métoche de la Métropole de Hongrovalachie ; Monastère de Dealul de Târgoviște, métoche du monastère athonite d'Iviron ; Monastère de Govora ; Monastère de Gruiu, métoche du St-Sépulcre de Jérusalem ; Monastère de Jitian, métoche de St-Paul d'Athos ; Monastère de Jrelea, métoche du monastère athonite de Xénophon ; Monastère de Lipnik, en Bulgarie ottomane ; Monastère de Malamoc, métoche du monastère athonite de Kastamonitou ; Monastère de Mărgineni, stavropégie patriarcale ; Monastère de Măxineni ; Monastère de Nucet, métoche du monastère de Dousikon, en Thessalie ; Monastère de Plăviceni ; Monastère Radu-Vodă de Bucarest, métoche du monastère athonite d'Iviron ; Monastère de Râmnicu-de-Jos, métoche de Sinaï ; Monastère de Râncăciiovul ; Monastère de Sinaïa (dépt. de Prahova), fondé par Mihai Cantacuzène grand spathaire ;</p>	<p>Biserica-Albă de Iași ; Église « hongroises » ou « des Jésuites » de Iași ; Évêché arménien de Suceava ; Évêché de Huși ; Évêché/Métropole de Roman ; Monastère de Aron-Vodă de Iași, métoche du monastère athonite de Zographou, puis du monastère St-Jean de Sozopolis et finalement du monastère St-Jean de Chalki, situé près de Constantinople ; Monastère de Bârnova, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère Barnovschi, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère de Bistrița, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère de Bogdana ; Monastère de Cetățuia de Iași, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère de Copou de Iași, métoche du monastère athonite de Karakalou ; Monastère de Dealul-Mare, près de Iași, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère de Dragomirna ; Monastère de Dumbrăvița, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère de Fătăciune, métoche des monastères locaux de Răchitoasa et de Golia, celui-ci étant métoche de Vatopédi ; Monastère de Galata de Iași, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère de Golia, à Iași, métoche du monastère athonite de Vatopédi ; Monastère de Hlincea, à Iași, métoche du monastère athonite de Dionysiou, puis du monastère Drianou de Dryinoupolis, puis du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère de Iațco, à Suceava, stavropégie patriarcale ; Monastère de Neamț ;</p>

<p>Monastère Slobozia-lui-Enache, métoche du monastère athonite de Dochiariou ; Monastère de Stănești, métoche du Patriarcat d'Alexandrie ; Monastère Stelea de Târgoviște, métoche du monastère athonite d'Iviron ; Monastère St-Georges de Bucarest, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère St-Georges-le-Nouveau de Bucarest, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère de Târgșor, fondation d'Antonie-Vodă de Popești ; Monastère de Tismana ; Monastère de Tutana, métoche du monastère Radu-Vodă de Bucarest, à son tour métoche du monastère athonite d'Iviron (<i>supra</i>) ; Monastère [sans nom indiqué], métoche du monastère athonite de Kutlumus ; Patriarcat d'Alexandrie ; <i>Skite</i> de Coziani ; <i>Skite</i> de Titireci ; <i>Skite</i> de Vodița.</p>	<p>Monastère de Nicoreștii-de-Sus, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère de Păunești ; Monastère de Pobrata, métoche du Patriarcat de Jérusalem ; Monastère de Secul ; Monastère St-Jean-Baptiste de Iași, métoche du monastère Drianou de Dryinoupolis ; Monastère de Sucevița ; Monastère Trois-Hiérarques, métoche des 20 monastères athonites ; Monastère de Zăbrăuți.</p>
---	--